

MINISTÈRE DES RÉGIONS

Rapport annuel
de gestion
2001 ■ 2002



Rapport annuel de gestion 2001 ■ 2002

La présente publication a été produite par
le ministère des Régions.

Le ministère a son site Internet :
www.regions.gouv.qc.ca

Vous y trouverez la version électronique
du présent document.

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec 2002
ISBN 2-550-40017-8



Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère des Régions pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport présente les résultats obtenus par le ministère sur la base de la planification stratégique, et ce, au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre d'État à la Population,
aux Régions et aux Affaires autochtones et
ministre des Régions

Rémy Trudel

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre.....	7
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents.....	9
Avant-propos.....	11
Coup d'œil sur le ministère des Régions.....	13
Présentation du ministère des Régions.....	15
Sa loi constitutive.....	15
Sa mission.....	15
Ses principaux champs d'activité.....	15
Son organigramme.....	16
Ses partenaires.....	17
Ses programmes.....	19
Contexte.....	21
Faits saillants 2001-2002.....	25
Présentation des résultats.....	27
Rappel de la Planification stratégique 1999-2002.....	29
Présentation des résultats - Plan d'action 2001-2002.....	31
Abrégé des résultats.....	33
Résultats.....	36
Déclaration de services aux citoyens.....	65
L'utilisation des ressources.....	69
Les ressources humaines.....	69
Les ressources financières.....	69
Les ressources matérielles.....	70
Les ressources informationnelles.....	70
Autres exigences réglementaires.....	71
La protection des renseignements personnels.....	71
La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.....	72
L'accès à l'égalité.....	72
Annexes.....	73
Annexe 1 : Financement des centres locaux de développement 2001-2002..	75
Annexe 2 : Budget 2001-2002 du ministère des Régions.....	77
Annexe 3 : États financiers du Fonds de développement régional.....	79
Glossaire.....	85
Comment nous joindre.....	86

MESSAGE DU MINISTRE



Au cours des dernières années, les régions du Québec ont repris le chemin de la croissance. Ce progrès s'est poursuivi en 2001-2002 malgré le ralentissement économique provoqué par les tragiques événements du 11 septembre. Ainsi, au cours de la période d'avril 2001 à mars 2002, près de 100 000 emplois ont été créés au Québec, dont 80 % à l'extérieur de Montréal.

Toutefois, nous ne perdons pas de vue le fait que cette croissance est beaucoup moins rapide et beaucoup plus fragile dans certaines régions et que certains territoires éprouvent même d'importantes difficultés de développement.

À titre de ministre des Régions, l'objectif d'assurer un développement équilibré de l'ensemble du territoire québécois demeure au cœur de mes préoccupations. C'est pourquoi, au cours de l'année 2001-2002, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs initiatives marquantes pour appuyer les collectivités aux prises avec des difficultés particulières de développement.

Ainsi, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie de développement économique pour les régions ressources. Il a intensifié ses efforts pour la Relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il a injecté des ressources additionnelles pour soutenir l'économie de 20 MRC des régions centrales en difficulté. Il a initié des plans de relance pour la vallée de la Matapédia et de la Basse Côte-Nord. Enfin, il a adopté une politique de développement du Nord-du-Québec et la première politique nationale sur la ruralité.

Il s'agit là de gestes majeurs et significatifs qui apportent un appui structurant là où les populations en avaient le plus besoin.

Par ailleurs, le ministère des Régions a déployé des efforts particuliers au cours de l'année 2001-2002 pour rendre compte plus efficacement à la population de l'impact de son action en développement local et régional.

MESSAGE DU MINISTRE

Ainsi, avec ses principaux partenaires, soit les 15 conseils régionaux de développement (CRD) et les 102 centres locaux de développement (CLD), le ministère des Régions a mis en place des instruments d'analyse qui lui permettent aujourd'hui de dresser un portrait beaucoup plus clair et beaucoup plus complet des résultats des divers programmes gérés par ces organismes. Il a également établi avec les 12 ministères et organismes concernés par la *Stratégie de développement économique des régions ressources* un mécanisme qui permet de compiler sur une base commune tous les résultats obtenus, permettant ainsi aux citoyens d'avoir une vision d'ensemble de l'action du gouvernement dans ce domaine.

J'ai la conviction que l'action du ministère des Régions et de ses partenaires associés a eu un effet d'entraînement positif sur le développement local et régional et je suis heureux que les citoyens aient désormais accès à une information plus complète sur la façon dont leurs taxes et leurs impôts servent à soutenir les régions du Québec.



Rémy Trudel

Ministre d'État à la Population,
aux Régions et aux Affaires autochtones et
ministre des Régions

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

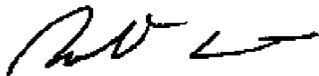
L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport.

Ce rapport est basé sur les données dont dispose le ministère des Régions ainsi que sur celles fournies par l'ensemble des centres locaux de développement (CLD) et des conseils régionaux de développement (CRD) du Québec. Ces organismes sont des corporations autonomes à qui le ministère confie une partie de ses budgets pour la mise en œuvre de programmes.

Les résultats et les données apparaissant dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère des Régions décrivent fidèlement les réalisations du ministère. Le rapport couvre le contexte dans lequel évolue l'organisation, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources ainsi que la reddition de comptes.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

Le sous-ministre,



Robert Sauvé

Québec, le 22 octobre 2002



AVANT-PROPOS

Le rapport annuel de gestion du ministère des Régions constitue le principal instrument de reddition de comptes auquel les parlementaires, les citoyennes et les citoyens peuvent se référer pour apprécier la performance du ministère. Il s'inscrit également dans le cycle de gestion axée sur les résultats. Ainsi, le ministère rend compte de ses résultats par rapport aux engagements pris publiquement pour l'année 2001-2002 à l'égard du Plan stratégique 1999-2002.

Le rapport annuel de gestion présente les résultats de 15 régions administratives bien que le 12 septembre 2001, le Bureau de la Capitale Nationale ait été détaché du ministère des Régions. Quant aux centres locaux de développement (CLD), notons que les résultats sont présentés en date du 31 décembre 2001 et que le nombre de CLD dans ces 15 régions administratives s'établissait alors à 102.

En ce qui a trait à la Déclaration de services aux citoyens, le ministère des Régions n'a pas réalisé de sondage auprès de ses clients lui permettant de rendre compte de ses résultats. Un tel sondage est prévu en 2003-2004.

Par ailleurs, pour toute information additionnelle, il est possible de consulter le site Web du ministère : www.regions.gouv.qc.ca.

COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DES RÉGIONS

Le ministère des Régions :

- ✓ Compte sur les efforts de quelque 183 employés, dont 89 sont localisés au siège social et 94 dans les bureaux régionaux, pour réaliser sa mission.

- ✓ Est au service du développement régional à travers :
 - ses 15 bureaux régionaux;
 - les 15 conseils régionaux de développement (CRD);
 - les 102 centres locaux de développement (CLD);
 - les 15 conférences administratives régionales (CAR).

- ✓ Assure la mise en œuvre et le suivi de :
 - la *Politique de soutien au développement local et régional*;
 - la *Politique nationale de la ruralité*;
 - la *Politique de développement du Nord-du-Québec*;
 - la *Stratégie de développement économique des régions ressources*.

- ✓ Gère un budget de 183 M\$.

- ✓ Verse annuellement des aides totalisant 163 M\$ dans le cadre de ses mesures de soutien au développement local et régional.

- ✓ Préside les conférences administratives régionales qui réunissent dans chaque région l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux qui offrent des services sur leur territoire.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Sa loi constitutive

Le ministère des Régions a été créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., chapitre M-25.001) sanctionnée le 19 décembre 1997.

Sa mission

Le ministère a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État, ainsi que d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

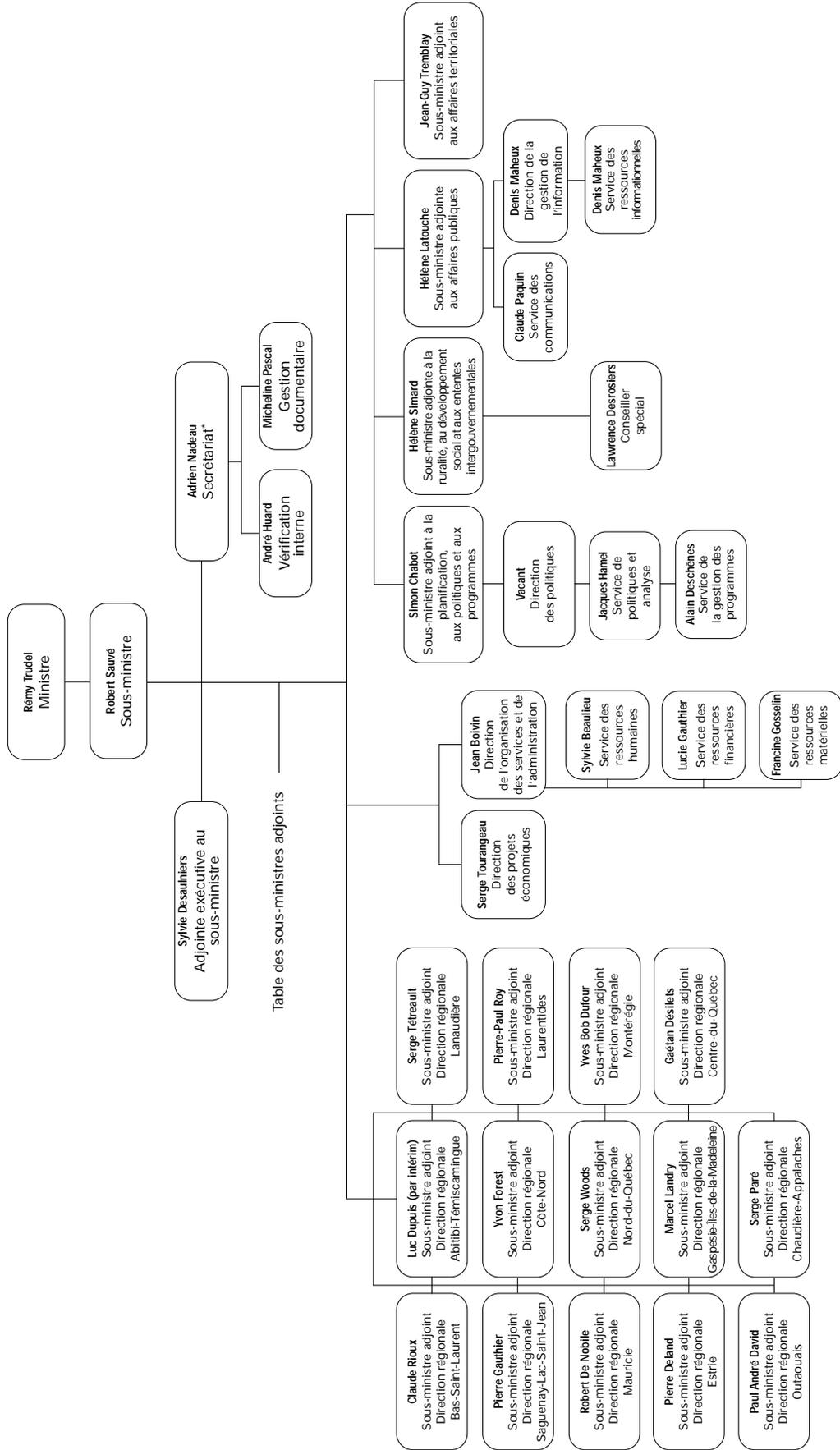
Ses principaux champs d'activité

Les principaux champs d'activité à l'intérieur desquels œuvre le ministère en vue de la réalisation de sa mission sont les suivants :

- élaboration, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux, des orientations et politiques favorables au développement local et régional et supervision de leur mise en œuvre;
- conseil auprès du gouvernement, de ses ministères et organismes, sur toute question relative au développement local et régional et participation à l'élaboration des mesures et décisions ministérielles concernant le développement local et régional;
- conclusion d'ententes avec les instances locales et régionales et soutien financier ou technique pour la réalisation d'actions visant le développement local et régional;
- réalisation de recherches, d'études et d'analyses dans le domaine du développement local et régional.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Son organigramme



* Les services juridiques font l'objet d'une entente de service avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Ses partenaires

Un volet important de la mission du ministère consiste à faciliter et à soutenir la concertation des intervenants locaux et régionaux dans la prise en charge du développement de leur milieu. Ces intervenants sont regroupés au sein d'organismes autonomes à qui le gouvernement a délégué des responsabilités ou avec lesquels il s'est associé.

En excluant les organismes des régions de Montréal et de Laval, qui relèvent du ministre des Affaires municipales et de la Métropole, les principaux partenaires du ministère sont les suivants :

Au palier local

Le centre local de développement (CLD)

Implanté sur le territoire de chaque MRC ou son équivalent et financé par le gouvernement et la MRC (annexe 1), le CLD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux acteurs socio-économiques du milieu local. Il a principalement pour mandat de regrouper ou de coordonner les services d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire. Il élabore un plan d'action pour l'économie et l'emploi et définit des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat.

En vertu de ses mandats, le CLD est le mieux placé pour accompagner la MRC dans sa démarche de développement rural. Il offre le soutien d'un agent de développement rural pour l'animation, la mobilisation et l'aide technique aux démarches des communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC. Il appuie aussi les promoteurs des communautés rurales et autochtones dans la réalisation de leurs projets.

La municipalité régionale de comté (MRC)

La MRC a un rôle important à jouer dans la reconnaissance et le fonctionnement du CLD de son territoire. Le conseil de la MRC signe, conjointement avec le gouvernement, une entente annuelle de gestion avec le CLD et participe à son financement.

La MRC joue un rôle majeur dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité*, en s'assurant de l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu à agir pour la dynamisation du territoire rural.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Au palier régional

Le conseil régional de développement (CRD)

Présent dans chacune des régions du Québec, le CRD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux agents de développement économique, social et culturel de la région. Le CRD est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en région. Il a pour mandat de favoriser la concertation entre les partenaires régionaux, d'élaborer un plan stratégique de développement pour sa région et de voir à sa mise en œuvre.

Dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, il intervient en appui aux MRC et aux communautés rurales par la concertation et la mobilisation des ressources régionales qui peuvent contribuer au développement des milieux ruraux.

Au palier national

Parmi les principaux partenaires du ministère au palier national, on retrouve les associations et groupements liés au développement des régions, soit :

- l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDO);
- l'Association des régions du Québec (ARQ), qui regroupe les CRD;
- Solidarité rurale du Québec (SRQ), qui conseille le gouvernement en matière de ruralité;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- le Chantier de l'économie sociale;
- la Fondation de l'entrepreneurship du Québec;
- la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Ses programmes

La gestion de certains programmes offerts par le ministère des Régions est confiée à ses partenaires locaux et régionaux, soit les centres locaux de développement et les conseils régionaux de développement.

Les programmes gérés par les CLD

- Le *Fonds jeunes promoteurs (FJP)* est destiné exclusivement aux jeunes de 35 ans et moins. L'aide prend la forme d'une contribution non remboursable pour faciliter la concrétisation de projets d'entreprises, la création d'une première ou d'une deuxième entreprise ou la formation de l'entrepreneur;
- le *Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)* vise à appuyer la réalisation de projets mis sur pied par des organismes à but non lucratif ou des coopératives;
- le *Fonds local d'investissement (FLI)* vise à soutenir les entreprises en démarrage ou en expansion dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement des CLD;
- la *Mesure de suivi Jeunes promoteurs* vise à favoriser un taux optimal de survie des entreprises nouvellement créées par des jeunes par un suivi de ces entreprises et la réalisation d'interventions de parrainage et de maillage;
- Le *Plan de relance du Bas-Richelieu*, adopté en mars 2000, vise la consolidation et la création d'emplois dans la région de Sorel-Tracy. Il est géré par le CLD du Bas-Richelieu.

Le programme géré en partenariat avec les CRD

La gestion du Fonds de développement régional (FDR) relève d'une responsabilité partagée entre le ministre des Régions et les CRD. Le FDR comporte deux volets, soit les *projets structurants à caractère régional* et les *ententes spécifiques*. Le premier volet est affecté au financement de projets qui s'inscrivent dans les priorités concertées de la région et qui ont un impact sur le développement de celle-ci ainsi que sur la création ou le maintien d'emplois. Le volet *ententes spécifiques* est destiné au financement de mesures pour la mise en œuvre des ententes cadres ou de l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Les programmes gérés par le ministère des Régions

Le ministère des Régions finance à même ses programmes réguliers le fonctionnement des CLD et celui des CRD qui sont ses principaux partenaires.

Le *Fonds conjoncturel de développement* (FCD) permet la réalisation de projets qui répondent à des situations particulières ou conjoncturelles. Il intervient en complémentarité à d'autres interventions gouvernementales.

Le *Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, lancé en novembre 1999 au lendemain de la fermeture de l'usine Gaspésia, est un important programme de développement de l'économie de la région mis de l'avant par le milieu et le gouvernement du Québec. Diverses mesures ainsi qu'une stratégie de diversification de l'économie sont offertes aux investisseurs de la région.

La *Stratégie de développement économique des régions ressources* vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources. Cet effort prend la forme de mesures fiscales auxquelles s'ajoutent divers types de soutien financier en appui aux projets et initiatives économiques du milieu. Douze ministères et organismes sont impliqués dans la gestion des différentes mesures de la stratégie. Le ministère des Régions a le mandat d'assurer un suivi de l'ensemble des mesures budgétaires et il est responsable plus directement de la gestion de 20 mesures et projets inclus dans la stratégie.

La *Mesure d'appui aux 20 MRC moins favorisées des régions centrales* vise le soutien aux projets économiques, le renforcement de la capacité d'action des CLD, notamment par l'accroissement de la capacité d'intervention financière du FLI et le soutien aux milieux ruraux.

La *Mesure d'engagement des agents ruraux* vise à mettre à la disposition des communautés rurales un agent de développement afin de favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique et communautaire de leur territoire.

La *Mesure de soutien aux produits du terroir*, gérée conjointement avec Solidarité rurale du Québec, vise à soutenir financièrement des projets agroalimentaires ou agroforestiers touchant la production d'un bien lié aux savoirs et aux savoir-faire traditionnels d'un territoire donné, possédant de surcroît un potentiel de marché.

La mesure *Place aux jeunes* vise essentiellement à contrer l'exode régional des jeunes ayant terminé ou étant sur le point de terminer leurs études universitaires, collégiales ou professionnelles en facilitant leur retour et leur intégration professionnelle dans leur région d'origine et en les encourageant à créer des entreprises. La mesure est gérée par l'organisme Place aux jeunes inc.

CONTEXTE

Une économie québécoise en croissance

Le Québec dans son ensemble connaît, depuis quelques années, une croissance économique vigoureuse et soutenue qui a même atteint en 1999 un niveau supérieur à la moyenne des vingt dernières années avec un taux de 3,7 %. Grâce à la bonne tenue de l'économie, les conditions du marché du travail se sont grandement améliorées et le taux de chômage, qui était de 11,9 % en 1996, avoisine maintenant les 8 %. Toutefois, les différentes régions du Québec n'ont pas toutes bénéficié de la même façon de ce développement. Les régions où les secteurs d'avenir sont fortement représentés ont eu tendance à faire mieux que celles dont l'économie est en restructuration ou qui sont fortement dépendantes des secteurs traditionnels ou d'industries en déclin.

Un contexte régional diversifié

Les régions n'affichent pas toutes les mêmes caractéristiques socio-économiques ni le même degré de diversification de leur économie. La situation de l'économie et de l'emploi des régions repose sur de nombreux facteurs qui sont propres à chacune d'elles, tels la localisation géographique, la qualification de la main-d'œuvre, la présence de centres de recherche et d'enseignement spécialisés, le dynamisme entrepreneurial et la structure industrielle.

Malgré leurs spécificités, les régions peuvent être regroupées en quatre grands blocs qui se démarquent nettement les uns des autres par la similitude de leur structure économique et leurs conditions de développement :

- les régions ressources : la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Mauricie;
- les régions centrales : l'Outaouais, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, les Laurentides, la Montérégie et Lanaudière;
- les régions de Montréal et de Laval;
- la région de la Capitale Nationale.

L'économie des régions ressources est particulièrement tributaire de l'extraction et de la première transformation des ressources naturelles. Il s'agit, dans l'ensemble, d'une économie peu diversifiée et à faible intensité technologique. Toutes proportions gardées, les emplois manufacturiers ainsi que les emplois dans les services plus spécialisés sont moins nombreux dans ces régions qu'ailleurs au Québec.

CONTEXTE

Même si les régions ressources ont dans l'ensemble profité de la croissance économique qu'a connue le Québec au cours des dernières années, on constate la persistance de disparités parfois importantes entre ces régions et les autres régions du Québec. Le chômage y demeure élevé avec un taux de 11,7 % en 2000, comparativement à 7,8 % pour le reste du Québec, et il varie aussi de façon substantielle d'une région à l'autre avec des taux oscillant entre 10,3 % et 20 %. Deux régions ont même connu une dégradation de leur situation depuis 1996, soit la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dont le taux de chômage est passé de 18,7 % à 20 %, et celle de l'Abitibi-Témiscamingue, dont le taux est passé de 10,9 % à 11,7 %. Le revenu personnel disponible per capita dans les régions ressources est également moins élevé qu'ailleurs, soit 16 523 \$ comparativement à 19 205 \$ pour les autres régions.

Les régions centrales sont, pour leur part, dotées d'une structure économique relativement bien diversifiée. Le secteur manufacturier y occupe généralement une place plus importante que dans les autres régions du Québec.

L'enjeu est donc de permettre à toutes les régions du Québec d'accéder à un niveau satisfaisant de développement économique, social et culturel en utilisant au mieux le potentiel humain et physique de chaque territoire. Il s'agit là d'un enjeu qui interpelle l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dont les interventions ont une incidence sur le développement local et régional ainsi que les principaux partenaires du ministère, soit les CLD, les CRD et les MRC.

La situation particulière de certains milieux ruraux

Le monde rural n'est pas homogène. Au-delà de certains traits communs permettant de les identifier, les milieux ruraux sont aussi très diversifiés. Ainsi, bien que présentant certains problèmes liés aux pressions sur l'environnement, à l'exode des jeunes et au vieillissement de leur population, certaines zones rurales constituent des milieux relativement prospères tandis que d'autres traversent des situations souvent difficiles sur le plan économique, social ou démographique. L'exode des jeunes et le vieillissement de la population y sont en effet plus prononcés qu'ailleurs et leur économie est en voie de déstructuration en raison de l'effritement de leur base économique.

CONTEXTE

La place grandissante des dimensions sociale et culturelle dans le développement

Les nombreuses consultations effectuées ainsi que les études et les rapports produits au cours des dernières années témoignent de la nécessité d'assurer un développement qui intègre les dimensions économique, sociale et culturelle. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes, l'intégration des jeunes, la réduction du décrochage scolaire, la revitalisation des communautés et l'amélioration de la qualité des milieux de vie sont autant de préoccupations qui interpellent non seulement l'État mais toute la société civile. C'est notamment le cas pour les principaux partenaires régionaux et locaux du ministère, et plus particulièrement les CRD qui ont intégré ce type de préoccupations dans leur plan stratégique.

La prise en compte de la dimension culturelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement local et régional revêt également une importance particulière. L'identité culturelle et le sentiment d'appartenance à un territoire peuvent en effet agir comme levier de développement si les stratégies sont conçues en tenant compte de ces réalités. Le respect des cultures locales et régionales constitue en outre un des facteurs déterminants du succès de la démarche partenariale en matière de développement local et régional.

Par ailleurs, même si elles occupent une part croissante des emplois et des postes décisionnels dans la société, les femmes sont encore relativement sous-représentées dans les instances et les lieux de pouvoir où sont débattus les enjeux du développement local et régional. Le gouvernement du Québec vient d'approuver son second plan d'action en matière de condition féminine. La hausse de la représentation féminine dans ces instances et une meilleure prise en compte des besoins des femmes, notamment la conciliation travail-famille, font partie des priorités de ce plan dont le ministère doit tenir compte.

Une action gouvernementale en matière de développement local et régional mieux adaptée aux particularités de chaque région

L'adaptation de l'action aux situations particulières des régions constitue un enjeu important sur le plan du développement local et régional. La prise en considération de la diversité régionale dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux figure en effet parmi les facteurs déterminants de succès dans le processus de développement local et régional. Cet enjeu, au cœur de la *Politique de soutien au développement local et régional*, pose le défi du partenariat et d'une association plus étroite entre le gouvernement et le milieu à travers les mécanismes qui ont été mis en place par cette politique.



CONTEXTE

Une offre des services gouvernementaux en région simplifiée, améliorée et plus accessible

L'offre des services de base en région doit être revue et son organisation doit être repensée et simplifiée en misant davantage sur une approche intégrée et axée sur les besoins des citoyens et des entreprises. L'organisation des services en milieu rural, et plus particulièrement dans les régions ressources, pose à cet égard un défi important. Il faudra en effet trouver un équilibre entre les avantages offerts par le regroupement des services dans un même lieu et la poursuite des objectifs d'équité et d'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

FAITS SAILLANTS 2001-2002

L'année 2001-2002 au ministère des Régions a été caractérisée par l'adoption de deux politiques et d'une stratégie de développement économique pour les régions ressources ainsi que par le parachèvement de la signature de la deuxième génération des ententes cadres de développement régional. Cette année a également été marquée par la mise en œuvre du Plan de relance de la Basse Côte-Nord et l'accélération des efforts consentis à la relance de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Enfin, le ministère a réalisé un premier bilan triennal de l'action des CLD.

La première *Politique nationale de la ruralité*, l'une des plus avant-gardistes en Amérique du Nord, a été rendue publique en décembre 2001. Le gouvernement a alors donné un signal clair en reconnaissant le monde rural et ses communautés locales comme une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoise. Une somme de 90 M\$ sur 5 ans a été allouée aux 91 MRC visées pour la conclusion des pactes ruraux.

La *Politique de développement du Nord-du-Québec* a été rendue publique en juin 2001. Cette politique constitue l'instrument privilégié pour renouveler le partenariat entre le gouvernement du Québec et les trois communautés qui composent cette région, soit les Cris, les Inuits et les Jamésiens. La région du Nord-du-Québec se voit reconnaître une place particulière dans les priorités d'action du gouvernement du Québec.

Dotée d'un budget de 788 M\$ sur 5 ans et comportant des mesures fiscales et budgétaires, la *Stratégie de développement économique des régions ressources* a été annoncée dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*. Elle fait appel à la participation de douze ministères et organismes. Cette stratégie a permis, depuis sa mise en place, la réalisation de 1 718 projets, créant ou maintenant 8 242 emplois et générant plus de 417,8 M\$ d'investissements.

En 2001-2002, le ministère a procédé à la signature de cinq ententes cadres de développement régional. Les plans d'action qui en découlent permettront au ministère de mieux rendre compte de l'action gouvernementale en région.

Adopté en même temps que la *Stratégie de développement économique des régions ressources*, le Plan de relance de la Basse Côte-Nord vient, quant à lui, apporter un appui attendu pour soutenir le développement de cette région dont l'économie est particulièrement fragile. Le plan poursuit trois objectifs précis, à savoir le développement et la transformation accrues des ressources halieutiques, la mise en valeur du potentiel touristique du territoire et, enfin, l'organisation d'une nouvelle filière agroalimentaire, celle des petits fruits nordiques. Des investissements de plus de 13 M\$ y seront consacrés au cours des cinq prochaines années.

FAITS SAILLANTS 2001-2002

Enfin, grâce aux enveloppes budgétaires dédiées aux régions ressources annoncées en mars 2001, le gouvernement du Québec met en route la Phase II du Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Des crédits de 97 M\$ sur trois ans s'ajoutent à l'effort financier de 64 M\$ déjà consentis dans le cadre de la Phase I, pour un grand total de 161 M\$.

Par ailleurs, au cours de l'année financière 2001-2002, le ministère et les 102 CLD ont procédé à la réalisation d'un premier bilan de l'action des CLD couvrant la période 1998-2000. Ce bilan a notamment permis d'établir que les CLD ont traité au cours de cette période quelque 90 000 dossiers d'entreprises. Ce sont 4 830 entreprises qui ont été soutenues financièrement par les CLD et leurs projets ont généré des investissements de 800 M\$. L'action des CLD, pendant leurs trois premières années d'existence, aura également permis de contribuer à la création ou au maintien de quelque 26 000 emplois, démontrant ainsi leur rôle clé dans le développement de l'entrepreneuriat local.



PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
PLANIFICATION
STRATÉGIQUE
1999-2002



MISE À JOUR 2001-2002

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 1999-2002

Mise à jour 2001-2002

Rappel de la Planification stratégique 1999-2002

L'année financière 2001-2002 représente la dernière année d'application du plan stratégique 1999-2002 du ministère des Régions. Considérant les nouvelles obligations du ministère dans le cadre de la modernisation de la gestion publique et du nouveau processus de reddition de comptes, le plan stratégique du ministère a été mis à jour afin de tenir compte des nouveaux paramètres de reddition de comptes.

Le plan stratégique comporte deux orientations et cinq axes autour desquels s'articulent les actions :

Orientation 1 : Contribuer à la mise en place de mesures favorisant un développement durable sur l'ensemble du territoire québécois

Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel

Axe 2 : Élaboration et mise en œuvre de stratégies en vue de favoriser et de soutenir le développement des territoires en difficulté

Orientation 2 : Assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales en matière de développement local et régional et leur adaptation aux spécificités locales et régionales

Axe 1 : Accentuation de la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale

Axe 2 : Renforcement de la concertation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement local et régional

Axe 3 : Développement de nouveaux modes d'organisation et de prestation des services gouvernementaux en région



***PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
PLAN D'ACTION
2001-2002***



ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectifs	Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
1. S'assurer que le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) préparé par chaque CLD comporte des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat	100 %	100 % des plans d'action comportent des objectifs à atteindre en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat
2. Veiller à ce que le bilan annuel produit par chacun des CLD fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire	100 %	100 % des bilans annuels produits par chacun des CLD font état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire
3. S'assurer que tous les CLD regroupent ou coordonnent, d'ici décembre 2001, l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire	100 %	32,7 % des organismes présents sur le territoire ont des ententes de services ou sont intégrés au CLD 65 % des organismes présents sur le territoire ont des relations régulières ou occasionnelles avec le CLD 2,3 % des organismes n'ont aucune relation avec le CLD
4. Veiller à ce que tous les CRD renouvellent leur plan stratégique régional d'ici avril 2002	3	1 plan stratégique régional sur les 3 prévus en 2001-2002 a été renouvelé
5. S'assurer que le bilan annuel produit par chacun des CRD fasse état des résultats atteints dans le cadre du Fonds de développement régional en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants	100 %	100 % des bilans produits par le CRD font état des résultats du FDR
6. S'assurer que tous les CRD et les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et stratégies en matière d'économie et d'emploi définies dans la stratégie <i>Québec Objectif Emploi</i> , incluant, dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale	100 % (CRD) 100 % (CLD)	100 % des plans stratégiques prennent en compte les priorités et stratégies de <i>Québec Objectif Emploi</i> 100 % des PALEE prennent en compte les priorités et stratégies de <i>Québec Objectif Emploi</i>

ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectifs	Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
7. Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence des jeunes au sein de leur conseil d'administration	100 % (CLD) 100 % (CRD)	78 % des CLD comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration 100 % des CRD comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration
8. S'assurer que le plan d'action des CLD et le plan stratégique des CRD comportent un volet spécifique sur les jeunes	100 % (CLD) 100 % (CRD)	89,2 % des PALEE (91/102) comportent un volet spécifique sur les jeunes 87 % des plans stratégiques (13/15) comportent un volet sur les jeunes
9. Veiller à la mise en place par les CLD de stratégies et de mesures adaptées en vue du suivi et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs	100 %	95 % des CLD ont déposé un plan d'action visant le suivi et l'accompagnement des jeunes promoteurs
10. Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence équitable des femmes à leur conseil d'administration	100 % (CLD) 100 % (CRD)	Tous les CLD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes constituent 26,6 % des administrateurs du CLD. Tous les CRD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes constituent 27,1 % des administrateurs des CRD.
11. S'assurer que le plan stratégique des CRD comporte un volet spécifique sur la condition féminine	100 %	73 % (11/15) des plans stratégiques des CRD comportent un volet spécifique sur la condition féminine
12. Élaborer et mettre en place, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD au regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et voir à ce que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau	janvier 2001 (CLD) 100 % (CLD) décembre 2002 (CRD)	Adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CLD en janvier 2001 100 % des CLD ont intégré le cadre de suivi dans leurs opérations Cadre de suivi des CRD en cours d'élaboration

ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectifs	Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
13. Mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de consolidation et de diversification de l'économie des régions ressources	avril 2001	Au 31 mars 2002, 68 mesures et projets sont en vigueur
14. Élaborer et mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec	2001-2002	En juin 2001, le gouvernement a rendu publique la politique gouvernementale sur le Nord-du-Québec
15. Assurer la conclusion d'ententes cadres entre le gouvernement et les CRD qui auront renouvelé leur plan stratégique d'ici 2002	7	5
16. Veiller à l'adoption par les CRD et les CAR du plan d'action en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre dans les six mois suivant sa signature	12	5
17. Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques et plus particulièrement celles qui sont prévues dans les ententes cadres de développement	100 % des ententes spécifiques prévues à l'entente cadre signées à l'échéance	17,8 % (34/190) des ententes spécifiques prévues aux ententes cadres sont signées 14 autres ententes spécifiques ont été conclues en 2001-2002
18. Assurer, d'ici avril 2002, la réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi	15	Objectif reporté et modifié pour tenir compte des nouvelles modalités reliées aux plans d'action des ententes cadres
19. Développer et maintenir, au cours de la période 2000-2002, les arrimages requis avec les ministères et organismes gouvernementaux dont les actions ont des incidences sur le développement local et régional	en continuité	Coordination de la mise en œuvre de la <i>Stratégie de développement économique des régions ressources</i> et de la <i>Politique nationale de la ruralité</i> Avis sur les politiques et mémoires touchant le développement local et régional
20. Réaliser, d'ici la fin de l'année 2003, trois expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux en région	réalisation de 3 expériences pilotes	2 expériences pilotes ont été acceptées et sont en cours de réalisation

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

ORIENTATION 1 : CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE MESURES FAVORISANT UN DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

AXE 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel

La contribution des centres locaux de développement

Les CLD jouent un rôle de premier plan en matière de développement local. Ils offrent des services de première ligne en matière d'accompagnement ou de soutien technique ou financier aux entrepreneurs et ce, en accordant une attention particulière au développement de l'entrepreneuriat jeunesse et des entreprises d'économie sociale. Ils ont également pour mandat d'élaborer un plan d'action local d'une durée de trois ans pour l'économie et l'emploi. Ce plan d'action constitue l'outil qui permet aux CLD de mobiliser et d'inscrire les communautés locales dans une démarche concertée permettant de dégager une vision commune du développement et de favoriser la cohérence des actions des intervenants en matière d'économie et d'emploi. À cette fin, les CLD doivent s'assurer que leur plan d'action comporte des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat.

Objectif 1	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
S'assurer que le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) préparé par chaque CLD comporte des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat	Nombre de plans d'action comportant des objectifs à atteindre en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat	100 %	100 % des plans d'action comportent des objectifs à atteindre en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat

L'objectif est atteint. Dès le début de 2001, tous les CLD avaient adopté leur Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALEE) qu'ils actualisent annuellement, si nécessaire, pour tenir compte de nouvelles réalités. Tous ces plans comprennent des objectifs de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat. Conformément au plan de dépenses du ministère des Régions, une somme totalisant 72,8 M\$ a été versée aux CLD en 2001-2002 pour leur permettre d'accomplir leur mission.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

En vertu de l'entente de gestion conclue entre le CLD, la MRC et le ministère des Régions, le CLD doit déposer au ministre des Régions un rapport annuel d'activités. À cette fin, les CLD doivent s'assurer que ce bilan annuel fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire.

Objectif 2	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Veiller à ce que le bilan annuel produit par chacun des CLD fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire	Nombre de bilans produits comportant les données requises en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat/ Nombre de CLD	100 %	100 % des bilans annuels produits par chacun des CLD font état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire

En 2001, les quatre mesures d'aide financière gérées par les CLD, soit le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES), le Fonds Jeunes promoteurs (FJP) et la Mesure de consolidation des entreprises d'économie sociale (MCEES) ont contribué à la création et au maintien de 13 061 emplois de même qu'à la création ou à la consolidation de 1 950 entreprises. Les CLD ont accordé des aides totalisant 35,9 M\$ et les projets d'entreprises financées grâce à ces contributions généreront des investissements de plus de 366 M\$.

	RETOMBÉES DES MESURES GÉRÉES PAR LES CLD SUR LES EMPLOIS, LES ENTREPRISES ET LES INVESTISSEMENTS EN 2001 ⁽¹⁾								
	Emplois			Entreprises			Investissements		
	Créés	Maintenus	Total	Créées	Consolidées	Total	Contributions des CLD (\$)	Autres (\$)	Total (\$)
FLI	2 768	4 024	6 792	327	416	743	22 631 870	190 393 628	213 025 498
FDEES	1 441	2 120	3 561	152	285	437	6 765 568	65 500 509	72 266 077
FJP	1 647	n.a.	1 647	667	n.a.	667	4 587 120	71 515 139	76 102 259
MCEES	89	972	1 061	n.a.	103	103	1 979 182	3 461 970	5 441 152
Total	5 945	7 116	13 061	1 146	804	1 950	35 963 740	330 871 246	366 834 986
Moyenne par CLD	58	70	128	11	8	19	352 586	3 243 836	3 596 421

(1) Comprend les CLD de la région de la Capitale Nationale, mais exclut les CLD des régions de Montréal et de Laval.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Les données obtenues des CLD indiquent que 82,9 % des entreprises aidées dans le cadre du FLI sont toujours en activité au 31 décembre 2001. Pour le FDEES, 90,9 % des entreprises financées sont toujours en activité au 31 décembre 2001.

RÉGION	ÉTAT DE SITUATION (TAUX DE SURVIE) AU 31 DÉCEMBRE 2001 DES ENTREPRISES AIDÉES FINANCIÈREMENT PAR LES CLD ENTRE 1998 ET 2000 DANS LE FLI ET DANS LE FDEES			
	FLI		FDEES	
	Nombre d'entreprises aidées 1998-2000	Taux de survie %	Nombre d'entreprises aidées 1998-2000	Taux de survie %
Bas-Saint-Laurent	222	79,5	95	95
Saguenay-Lac-Saint-Jean	77	82,8	65	91,1
Capitale Nationale	154	85,5	146	95,2
Mauricie	90	80,3	62	100
Estrie	84	78,9	51	100
Outaouais	34	80,6	65	89,6
Abitibi-Témiscaminque	44	64,9	58	93,7
Côte-Nord	39	85,7	46	88
Nord-du-Québec	13	79,3	14	69
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37	86,8	41	89,2
Chaudière-Appalaches	105	81,5	71	96
Lanaudière	51	88,6	45	91,5
Laurentides	89	73,3	45	92,9
Montérégie	188	87,6	131	86,9
Centre-du-Québec	120	85,4	31	92,5
Total	1 347	82,9	966	90,9

La création ou la consolidation d'emplois ou d'entreprises de même que la simplification des structures de soutien à l'entrepreneuriat constituent des engagements très importants devant être pris par les CLD. À cet égard, les CLD ont pour mandat de regrouper ou de coordonner les autres structures existantes sur leur territoire de manière à constituer un guichet multiservices d'aide à l'entrepreneuriat.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectif 3	Indicateurs de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
S'assurer que tous les CLD regroupent ou coordonnent, d'ici décembre 2001, l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire	Nombre d'organismes coordonnés par le CLD/ Nombre d'organismes présents sur le territoire Nombre d'organismes intégrés par le CLD/ Nombre d'organismes présents sur le territoire	100 %	32,7 % des organismes présents sur le territoire ont des ententes de services ou sont intégrés au CLD 65 % des organismes présents sur le territoire ont des relations régulières ou occasionnelles avec le CLD 2,3 % des organismes n'ont aucune relation avec le CLD

En 2001, les CLD ont identifié 309 organismes qui dispensent des services de soutien à l'entrepreneuriat local sur l'ensemble du territoire. Les services offerts par ces organismes sont très diversifiés, constituent des services de première ligne et sont dispensés par des organismes œuvrant à l'échelle locale. Les données provisoires de 2001 indiquent que 101 organismes (32,7 %) ont des ententes de services avec les CLD ou ont été intégrés en tout ou en partie au CLD. De plus, 201 des organismes identifiés (65 %) ont des relations régulières ou occasionnelles avec le CLD de leur territoire, ce qui fait en sorte que leurs activités s'harmonisent. Enfin, 7 organismes n'ont aucune relation avec le CLD.

Les CLD ne peuvent, à court terme, intégrer ou coordonner l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur le territoire. En effet, plusieurs organismes offrent des services de deuxième ligne et interviennent à un niveau régional dans d'autres domaines complémentaires à l'extérieur du champ d'action du CLD.

	LES RELATIONS DES CLD AVEC LES AUTRES ORGANISMES DU MILIEU	
	Nombre	%
Organismes intégrés ou coordonnés	101	32,7
Relations régulières ou occasionnelles	201	65
Aucune relation	7	2,3
	309	100

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

La contribution des conseils régionaux de développement

Le plan stratégique élaboré par le CRD de chaque région met à contribution l'ensemble des intervenants concernés ou impliqués dans le développement économique, culturel et social de la région. Il établit, pour un horizon de cinq ans, les axes et les priorités de développement de la région en tenant compte des grandes orientations gouvernementales. À cet égard, tous les CRD devaient avoir renouvelé leur plan stratégique avant avril 2002 en prévision de la signature de nouvelles ententes cadres avec le gouvernement.

Au 1^{er} avril 2001, 3 des 15 CRD relevant de la responsabilité du ministère des Régions n'avaient pas encore renouvelé leur plan stratégique régional. Au cours de l'exercice 2001-2002, le CRD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a adopté son plan stratégique, portant ainsi à 13 le nombre de plans stratégiques renouvelés au 1^{er} avril 2002.

Objectif 4	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Veiller à ce que tous les CRD renouvellent leur plan stratégique régional d'ici avril 2002	Nombre de CRD ayant renouvelé leur plan stratégique	3	1 plan stratégique régional sur les 3 prévus en 2001-2002 a été renouvelé

L'écart entre la cible et les résultats s'explique par le fait que les plans stratégiques des régions de la Chaudière-Appalaches et du Nord-du-Québec n'ont pas été complétés avant avril 2002. Le plan stratégique de la région de la Chaudière-Appalaches a été adopté en juin 2002. En ce qui concerne la région du Nord-du-Québec, il faut prendre en considération que les efforts des intervenants du milieu ont été grandement axés sur la négociation des ententes Cris et Inuits. Il était donc difficile pour le ministère d'influer sur le calendrier de la démarche d'élaboration du plan stratégique dont la responsabilité relève en premier lieu des CRD. Cette démarche suit cependant son cours selon un rythme similaire à celui constaté ailleurs.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Une entente annuelle de gestion est signée entre le ministère des Régions et chaque CRD. En vertu de celle-ci, les CRD doivent s'assurer que leur bilan annuel fasse état des résultats atteints dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants.

Objectif 5	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
S'assurer que le bilan annuel produit par chacun des CRD fasse état des résultats atteints dans le cadre du Fonds de développement régional en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants	Nombre de bilans produits comportant les données requises sur la présentation des résultats dans le cadre du Fonds de développement régional/ Nombre de CRD	100 %	100 % des bilans produits par le CRD font état des résultats du FDR

L'objectif est atteint à 100 %. Tous les rapports annuels produits par les CRD présentent les résultats obtenus dans le cadre du FDR affecté aux ententes spécifiques ou aux projets structurants.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - FINANCEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS APPROUVÉS AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002					
RÉGION	Nombre de projets	FDR (\$)	Ministères (\$)	Partenaires (\$)	Total (\$)
Bas-Saint-Laurent	18	811 018	4 145 434	2 417 004	7 373 456
Saguenay-Lac Saint-Jean	9	811 267	2 260 448	1 398 731	4 470 446
Capitale Nationale	22	765 500	3 566 276	5 075 418	9 407 194
Mauricie	25	945 100	1 864 780	2 941 219	5 751 099
Estrie	10	703 583	2 336 128	1 416 617	4 456 328
Outaouais	40	900 129	4 272 674	3 912 691	9 085 494
Abitibi-Témiscamingue	25	1 043 780	789 933	2 841 254	4 674 967
Côte-Nord	11	459 044	1 902 679	2 598 824	4 960 547
Nord-du-Québec	24	583 134	2 765 704	3 419 543	6 768 381
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	35	1 026 852	9 155 799	3 183 592	13 366 243
Chaudière-Appalaches	6	191 236	148 782	504 320	844 338
Lanaudière	13	488 335	1 401 050	1 657 554	3 546 939
Laurentides	18	810 239	892 683	540 756	2 243 678
Montérégie	2	63 000	452 000	14 900	529 900
Centre-du-Québec	8	373 726	351 205	557 113	1 282 044
Sous-total	266	9 975 943	36 305 575	32 479 536	78 761 054

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - FINANCEMENT DES ENTENTES SPÉCIFIQUES APPROUVÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002					
RÉGION	Nombre d'ententes	FDR (\$)	Ministères (\$)	Partenaires (\$)	Total (\$)
Bas-Saint-Laurent	2	600 000	75 500 000	0	76 100 000
Saguenay-Lac Saint-Jean	5	863 150	1 966 735	2 854 015	5 683 900
Capitale Nationale	1	375 000	780 000	324 000	1 479 000
Mauricie	3	300 000	3 040 000	322 500	3 662 500
Estrie ⁽¹⁾	2	595 000	1 077 250	351 296	2 023 546
Outaouais	1	165 000	165 000	0	330 000
Abitibi-Témiscamingue	6	1 250 000	5 385 000	2 649 000	9 284 000
Côte-Nord	8	985 000	5 935 000	227 500	7 147 500
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	200 000	3 607 800	225 000	4 032 800
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0
Lanaudière ⁽²⁾	1	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0	0
Montérégie	1	300 000	300 000	0	600 000
Centre-du-Québec	2	300 000	300 000	293 193	893 193
Sous-total	34	5 933 150	98 056 785	7 246 504	111 236 439
GRAND TOTAL	300	15 909 093	134 362 360	39 726 040	189 997 493

(1) Une entente compilée à la région de l'Estrie associe également les régions de Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et du Centre-du-Québec.

(2) Une entente compilée à la région de Lanaudière associe également la région des Laurentides.

En 2001-2002, les nouveaux engagements du FDR totalisent 15,9 M\$ (annexe 3). À ce montant, s'ajoutent 134,4 M\$ provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux et 39,7 M\$ provenant d'organismes du milieu pour un grand total de 190 M\$ d'investissements générés.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

La prise en compte des priorités et stratégies gouvernementales par les partenaires régionaux et locaux du ministère des Régions

Le ministère doit s'assurer que la contribution de ses partenaires s'inscrive à l'intérieur des priorités et des stratégies gouvernementales. Trois sujets font plus particulièrement l'objet de préoccupations à cet égard. Il s'agit de l'arrimage avec la stratégie de développement économique *Québec Objectif Emploi*, l'insertion des jeunes à la société québécoise et l'équité entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, le ministère a fixé certains objectifs précis à ses partenaires.

La stratégie de développement économique *Québec Objectif Emploi*

Pour assurer une mobilisation et une adhésion maximales des acteurs locaux et régionaux à la stratégie de développement économique *Québec Objectif Emploi*, le ministère doit faire en sorte que les plans stratégiques des CRD comportent des axes et des priorités de développement. Les CRD et les CLD devront ainsi porter une attention prioritaire aux enjeux majeurs relatifs à l'innovation, au développement technologique, au développement des marchés, à une plus grande valeur ajoutée des productions régionales, à l'exportation ainsi qu'à la diversification de la structure économique de leur région.

Objectif 6	Indicateurs de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
S'assurer que tous les CRD et les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et stratégies en matière d'économie et d'emploi définis dans la stratégie Québec Objectif Emploi, incluant, dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale	Nombre de plans stratégiques des CRD ayant pris en compte les créneaux prioritaires identifiés dans la stratégie <i>Québec Objectif Emploi</i> Nombre total de plans stratégiques	100 % (CRD)	100 % des plans stratégiques prennent en compte les priorités et stratégies de <i>Québec Objectif Emploi</i>
	Nombre de plans d'action des CLD ayant pris en compte les créneaux prioritaires identifiés dans la stratégie <i>Québec Objectif Emploi</i> Nombre total de plans d'action	100 % (CLD)	100 % des PALEE prennent en compte les priorités et stratégies de <i>Québec Objectif Emploi</i>

Tous les CRD et tous les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et les stratégies en matière d'économie et d'emploi liées aux créneaux prioritaires définis dans le document *Québec Objectif Emploi*, incluant, dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

La participation des jeunes à la société québécoise

Le ministère est appelé à jouer un rôle majeur dans la mobilisation des instances locales et régionales de développement pour qu'elles fassent une place importante aux jeunes au sein de leurs structures et qu'elles manifestent des préoccupations à l'égard de la jeunesse dans leur planification et leurs activités.

Les CLD et les CRD ont été invités à faire une place aux jeunes au sein de leur conseil d'administration, à intégrer un volet « jeunes » dans leur Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) et leur planification stratégique régionale, à élaborer, dans le cas particulier des CLD, des stratégies et des mesures adaptées de suivi et d'accompagnement des jeunes désireux de se lancer en affaires.

Objectif 7	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence des jeunes au sein de leur conseil d'administration	Présence de jeunes au conseil d'administration du CLD	100 % (CLD)	78 % des CLD comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration
	Présence de jeunes au conseil d'administration du CRD	100 % (CRD)	100 % des CRD comptent au moins un jeune au sein de leur conseil d'administration

ANNÉE	ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES JEUNES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	CLD	CRD
1998	9,4 %	n.d.
1999	10 %	n.d.
2000	9,6 %	n.d.
2001	9,1 %	6,3 %

Les jeunes (35 ans et moins) représentaient 9,1 % des membres des conseils d'administration des CLD en 2001. Quant aux CRD, ce taux s'établit à 6,3 %. Tous les CRD se sont assurés d'une présence de jeunes au sein de leur conseil d'administration en 2001-2002. Toutefois, 22 CLD ne comptent aucun jeune à leur conseil d'administration.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

RÉGION	PRÉSENCE DES JEUNES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CLD EN 2001		
	Nombre de jeunes au 31 décembre 2001	Nombre d'administrateurs au 31 décembre 2001	%
Bas-Saint-Laurent	18	137	13,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	73	9,6
Capitale Nationale	6	147	4,1
Mauricie	9	94	6,7
Estrie	8	140	5,7
Outaouais	9	68	13,2
Abitibi-Témiscamingue	9	75	12
Côte-Nord	6	96	6,3
Nord-du-Québec	7	49	21,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17	106	13,2
Chaudière-Appalaches	17	160	10,6
Lanaudière	6	110	5,5
Laurentides	18	140	12,9
Montérégie	13	284	3,9
Centre-du-Québec	11	84	13,1
Total	161	1 763	9,1

RÉGION	PRÉSENCE DES JEUNES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CRD EN 2001-2002		
	Nombre de jeunes au 31 mars 2002	Nombre d'administrateurs au 31 mars 2002	%
Bas-Saint-Laurent	4	56	7,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	40	2,5
Capitale Nationale	2	69	2,9
Mauricie	1	16	6,3
Estrie	2	46	4,3
Outaouais	3	48	6,3
Abitibi-Témiscamingue	8	60	13,3
Côte-Nord	5	53	9,4
Nord-du-Québec	7	51	13,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	42	7,1
Chaudière-Appalaches	2	65	3,1
Lanaudière	1	56	1,8
Laurentides	2	52	3,8
Montérégie	2	62	3,2
Centre-du-Québec	4	34	11,8
Total	47	750	6,3

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectif 8	Indicateurs de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
S'assurer que le plan d'action des CLD et le plan stratégique des CRD comportent un volet spécifique sur les jeunes	Nombre de plans d'action comportant un volet spécifique sur les jeunes / Nombre total de plans d'action	100 % (CLD)	89,2 % des PALEE (91/102) comportent un volet spécifique sur les jeunes
	Nombre de plans stratégiques comportant un volet spécifique sur les jeunes / Nombre total de plans stratégiques	100 % (CRD)	87 % des plans stratégiques (13/15) comportent un volet sur les jeunes

On dénombre 89,2 % des PALEE adoptés par les CLD qui comportent un volet spécifique traitant des jeunes promoteurs. On y retrouve habituellement un diagnostic de la situation de même qu'un certain nombre de priorités d'action ou d'objectifs reliés spécifiquement au soutien et au développement de l'entrepreneuriat jeunesse. Dans les PALEE qui ne comportent pas de volet spécifique « jeune promoteur », on observe toutefois que cette dimension est présente sans faire l'objet d'une rubrique spéciale. En ce qui concerne les CRD, on observe que 87 % des plans stratégiques comportent aussi un volet spécifique sur les jeunes. Dans les régions où ce volet est absent du plan stratégique, le ministère s'est assuré de l'inclure à l'entente cadre.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectif 9	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Veiller à la mise en place par les CLD de stratégies et de mesures adaptées en vue du suivi et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs	* Nombre de CLD ayant déposé un plan d'action ayant trait au suivi et à l'accompagnement des jeunes promoteurs	100 %	95 % des CLD ont déposé un plan d'action visant le suivi et l'accompagnement des jeunes promoteurs

* Afin de mieux suivre l'objectif, le ministère utilise cet indicateur en remplacement de l'indicateur inscrit à la planification stratégique : budget consacré aux mesures de suivi et d'accompagnement des jeunes promoteurs/budget total aux CLD.

Le suivi et l'accompagnement des entreprises, notamment celles des jeunes entrepreneurs, font partie des services de base offerts par tous les CLD. Les jeunes entrepreneurs, soit les personnes de 35 ans et moins, représentent une part importante de leur clientèle. Les CLD ont traité près de 20 000 dossiers d'entreprises. Pour ce faire, ils ont transigé avec 25 600 entrepreneurs dont on estime à plus de 10 000 (40 %) le nombre de jeunes entrepreneurs. Selon le rapport 2001-2002 déposé par l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDO), 2 858 entreprises ont bénéficié de services conseils individualisés et 1 023 ont bénéficié d'interventions d'accompagnement.

En 2001-2002, le ministère a octroyé à l'ACLDO une somme de 2 M\$ pour la mise en place, auprès des CLD, de stratégies et de mesures de suivi et d'accompagnement des jeunes promoteurs. La contribution financière qui leur est accordée leur permet de faire un suivi des jeunes entrepreneurs, soit sous forme de services conseils individualisés, d'interventions de parrainage avec des entrepreneurs expérimentés ou d'interventions de maillage avec les réseaux d'éducation et de formation. En 2001, c'est 95 % des CLD qui ont reçu des sommes à cette fin.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

L'équité entre les hommes et les femmes

En 1997, le gouvernement introduisait un volet particulier à sa *Politique en matière de condition féminine* en publiant un document intitulé *La place des femmes dans le développement des régions (5^e orientation)*. Ce volet de la politique, dont la responsabilité de mise en œuvre a été confiée au ministère des Régions, comporte deux axes : le premier concerne la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales et le second vise la prise en compte de la réalité et des intérêts des femmes par ces mêmes instances.

Des attentes particulières ont été signifiées aux CLD et aux CRD en matière de représentation équitable entre les hommes et les femmes au sein de leur conseil d'administration respectif.

Objectif 10	Indicateurs de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence équitable des femmes à leur conseil d'administration	Présence de femmes sur le conseil d'administration du CLD	100 % (CLD)	Tous les CLD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes constituent 26,6 % des administrateurs du CLD.
	Présence de femmes sur le conseil d'administration du CRD	100 % (CRD)	Tous les CRD comptent sur la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration. Les femmes constituent 27,1 % des administrateurs.

Les CLD et les CRD assurent une présence significative de femmes au sein de leur conseil d'administration. Leur présence s'établit dans des proportions pratiquement identiques tant dans les CLD que dans les CRD, où elles représentent respectivement 26,6 % et 27,1 % des administrateurs. Soulignons à cet égard que le ministère n'a pas de contrôle sur la nomination des membres du conseil d'administration de ces organismes compte tenu que leur élection se fait à travers le processus des collèges électoraux. Toutefois, on observe que la présence des femmes au sein des conseils d'administration des CLD est stable alors qu'elle est en progression dans les CRD.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

RÉGION	PRÉSENCE DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CLD EN 2001		
	Nombre de femmes au conseil d'administration au 31 décembre 2001	Nombre d'administrateurs au 31 décembre 2001	%
Bas-Saint-Laurent	46	137	33,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17	73	23,3
Capitale Nationale	39	147	26,5
Mauricie	30	94	31,9
Estrie	32	140	22,9
Outaouais	19	68	27,9
Abitibi-Témiscaminque	20	75	26,7
Côte-Nord	23	96	24
Nord-du-Québec	14	49	28,6
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	23	106	21,7
Chaudière-Appalaches	48	160	30
Lanaudière	23	110	20,9
Laurentides	31	140	22,1
Montérégie	69	284	24,3
Centre-du-Québec	35	84	41,7
Total	469	1 763	26,6

ANNÉE	ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES FEMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CLD
1998	25,3 %
1999	25,6 %
2000	26,9 %
2001	26,6 %

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

RÉGION	PRÉSENCE DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CRD EN 2001-2002		
	Nombre de femmes au conseil d'administration au 31 mars 2002	Nombre d'administrateurs au 31 mars 2002	%
Bas-Saint-Laurent	15	56	26,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	40	25
Capitale Nationale	17	69	24,6
Mauricie	5	16	31,3
Estrie	8	46	17,4
Outaouais	19	48	39,6
Abitibi-Témiscaminque	21	60	35
Côte-Nord	10	53	18,9
Nord-du-Québec	13	51	25,5
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	7	42	16,7
Chaudière-Appalaches	15	65	23,1
Lanaudière	13	56	23,2
Laurentides	12	52	23,1
Montérégie	23	62	37,1
Centre-du-Québec	15	34	44,1
Total	203	750	27,1

ANNÉE	POURCENTAGE DE FEMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CRD
1998-1999	20 %
1999-2000	20 %
2000-2001	25 %
2001-2002	27,1 %

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Les CRD doivent intégrer la préoccupation d'équité entre les hommes et les femmes lors du renouvellement de leurs plans stratégiques régionaux et de la négociation des ententes cadres qui en découleront.

Objectif 11	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
S'assurer que le plan stratégique des CRD comporte un volet spécifique sur la condition féminine	Nombre de plans stratégiques comportant un volet spécifique sur la condition féminine / Nombre total de plans stratégiques	100 %	73 % (11/15) des plans stratégiques des CRD comportent un volet spécifique sur la condition féminine

73 % des plans stratégiques des CRD intègrent un volet spécifique sur la condition féminine. Dans les régions où ce volet est absent du plan stratégique, le ministère des Régions a tenu à introduire à l'entente cadre un principe directeur concernant la condition féminine. Ce principe vise l'égalité des hommes et des femmes, la prise en considération des intérêts et de la réalité des femmes, l'augmentation de la participation des femmes dans les milieux où s'exerce un pouvoir de décision et enfin, la réussite sociale et économique des femmes.

La conception et la mise en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation des CRD et des CLD

Le ministère doit s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics confiés à ses partenaires par des formules de contrôle a posteriori qui permettent une plus grande marge de manœuvre des intervenants.

L'objectif visait à élaborer et à mettre en place dans tout le réseau, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD au regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectif 12	Indicateurs de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Élaborer et mettre en place, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD au regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et voir à ce que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau	Adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CLD	janvier 2001 (CLD)	adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CLD en janvier 2001
	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de CLD qui ont intégré ce cadre de suivi et d'évaluation dans leurs opérations	100 % (CLD)	100 % des CLD ont intégré le cadre de suivi dans leurs opérations
	Adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CRD	décembre 2002 (CRD)	Cadre de suivi des CRD en cours d'élaboration
	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de CRD qui ont intégré ce cadre de suivi et d'évaluation dans leurs opérations	n.d.	n.d.

Les résultats ont été atteints en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en place du cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD. En effet, un système uniformisé de collecte de l'ensemble des données de gestion et d'impact de l'action de chacun des CLD a été élaboré et mis en place pour l'ensemble du réseau. Ce système a permis de produire un bilan détaillé de l'action des CLD pour la période 1998-2000 et il est maintenant utilisé sur une base annuelle pour suivre l'évolution des résultats des CLD.

Quant aux CRD, le ministère des Régions a procédé à la réalisation de la première étape, soit la mise en place d'un système pour évaluer l'impact du FDR. Sous plusieurs de ses aspects, la démarche utilisée et les résultats obtenus dans le cadre du bilan du FDR constituent des acquis qui faciliteront l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation des CRD.

Le plan stratégique 2002-2005 du ministère prévoit que les paramètres du cadre de suivi et d'évaluation des CRD seront définis en 2002-2003 en vue de la production du premier bilan annuel en 2003-2004.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

AXE 2 : *Élaboration et mise en œuvre de stratégies en vue de favoriser et de soutenir le développement des territoires en difficulté*

Mise en œuvre d'une stratégie de consolidation et de diversification de l'économie des régions ressources

En collaboration avec les ministères concernés, le ministère des Régions devait procéder à la mise en œuvre d'une stratégie visant à consolider et à diversifier l'économie des régions ressources et à accélérer la création d'emplois durables sur ces territoires. Cette stratégie comporte des mesures de renforcement à court terme ainsi que des interventions à moyen terme en vue de la mise en place de conditions favorables à la diversification de l'économie de ces régions. Elle s'adresse à sept régions et mise sur plusieurs outils fiscaux (327 M\$) et budgétaires (461 M\$) totalisant 788 M\$ sur cinq ans. Le ministère des Régions est responsable de la mise en œuvre des mesures budgétaires.

Objectif 13	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de consolidation et de diversification	Mise en œuvre de la stratégie	avril 2001	Au 31 mars 2002, 68 mesures et projets sont en vigueur

L'objectif est atteint. La *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002* est mise en œuvre conformément aux engagements. Ainsi, au 31 mars 2002, les 68 mesures et projets devant être mis sur pied en 2001-2002 dans la stratégie sont en vigueur. Tel que prévu, les 8 autres le seront en 2002-2003 et 2003-2004.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES BILAN DES PROJETS SOUTENUS AU 31 MARS 2002						
RÉGION	Nombre de projets soutenus	Aide financière accordée (M\$)	Investissements totaux (M\$)	Emplois*		
				Créés		Maintenus
				Permanents	Temporaires	
Bas-Saint-Laurent	324	31,3	58,7	437	394	474
Saguenay-Lac-Saint-Jean	213	44,4	73,2	186	267	295
Mauricie	318	23,9	47,6	219	341	393
Abitibi-Témiscamingue	381	26,3	92,5	440	632	1 549
Côte-Nord	140	23	36,3	60	173	499
Nord-du-Québec	154	23,4	38,9	n.d.	415	495
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	188	27,5	70,6	227	644	104
TOTAL	1 718	199,9	417,8	1 569	2 865	3 808
				4 434		

* Les emplois sont présentés en personne/année.

Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec

À l'automne 1998, la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire a tenu une consultation sur le développement de la région du Nord-du-Québec. À la suite des travaux de cette commission, le ministère des Régions a reçu le mandat d'évaluer la pertinence pour le gouvernement de se doter d'un énoncé de stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Objectif 14	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Élaborer et mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec	Élaborer et mettre en œuvre, au cours de l'année 2001-2002, une stratégie de développement pour la région du Nord-du-Québec	2001-2002	En juin 2001, le gouvernement a rendu publique la politique gouvernementale sur le Nord-du-Québec

L'objectif est atteint à 100 %. En effet, après deux années de travail et de consultation auprès des populations de cette région ainsi que des ministères concernés, le gouvernement a rendu publique en juin 2001 sa politique de développement du Nord-du-Québec. Cette politique s'articule autour des trois orientations suivantes :

- ✓ favoriser des partenariats ciblés et adaptés aux spécificités de la population;
- ✓ accroître la capacité de prise en charge du développement des milieux nordiques sur les plans économique, social et culturel;
- ✓ intégrer les particularités régionales dans toutes les dimensions de la gouverne de l'État.

Cette politique est dotée d'un budget de 101 M\$ dans le cadre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources*.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Autres interventions en milieu rural

Appui aux MRC moins favorisées des régions centrales

Au cours de 2001-2002, le ministère s'est donné un objectif supplémentaire visant principalement les milieux ruraux. Il s'agit de la mise en œuvre des mesures d'appui dans 20 MRC moins favorisées des régions centrales et de l'adoption de la *Politique nationale de la ruralité*.

Parmi les régions centrales du Québec, certaines MRC n'ont pas connu, au cours des dernières années, le même dynamisme économique que celui caractérisé par les autres MRC de ces régions. En effet, sur la base d'un indice général de développement socio-économique élaboré par le ministère des Régions, on note que 20 MRC font face à des défis économiques plus importants, compte tenu des problèmes de développement qu'elles rencontrent.

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*, le gouvernement a mis de l'avant diverses mesures de renforcement économique pour ces MRC par l'octroi d'un budget spécial destiné à augmenter la capacité d'action des CLD et à appuyer les projets économiques locaux par le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE).

RÉGION	MESURES D'APPUI DES 20 MRC MOINS FAVORISÉES DES RÉGIONS CENTRALES	
	Aide accordée en 2001-2002	
	Renforcement de la capacité d'action des CLD	Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)
Capitale Nationale (Charlevoix et Charlevoix Est)	268 614 \$	350 000 \$
Estrie (Asbestos et Haut-Saint-Francois)	280 673 \$	237 000 \$
Outaouais (Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac et Papineau)	452 273 \$	150 041 \$
Chaudière-Appalaches (L'Islet, Montmagny, Robert-Cliche, Etchemin et L'Amiante)	665 316 \$	601 300 \$
Lanaudière (Montcalm et Matawinie)	314 423 \$	881 950 \$
Laurentides (Argenteuil et Antoine-Labelle)	283 009 \$	216 900 \$
Montérégie (Bas-Richelieu et Beauharnois-Salaberry)	214 534 \$	100 000 \$
Centre-du-Québec (Érable et Nicolet-Yamaska)	239 369 \$	640 690 \$
Total	2 718 211 \$	3 177 881 \$

Le ministère a donné suite à cette décision gouvernementale et est intervenu auprès des CLD concernés en leur accordant des budgets additionnels.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Politique nationale de la ruralité

En décembre 2001, le gouvernement du Québec adoptait la première *Politique nationale de la ruralité*. Par cette politique, le gouvernement offrait aux 91 MRC concernées les moyens de se mobiliser et d'entreprendre une corvée de développement rural pour laquelle une somme de 90 M\$ sera allouée à la mise en œuvre des pactes ruraux dont la gestion a été confiée aux MRC. De plus, une quarantaine de mesures complètent l'appui du gouvernement aux milieux ruraux. Ces mesures sont gérées par différents ministères et organismes. Pour assurer la mise en œuvre de la politique, le ministère est appuyé par le comité des partenaires de la ruralité composé de représentants de Solidarité rurale du Québec, de la FQM, de l'ACLDO et de l'ARQ.

La tenue des Journées nationales de la ruralité, les 13 et 14 mars 2002, ont servi à donner le coup d'envoi de la mise en œuvre de la *Politique de la ruralité*. Quelque 500 intervenants dédiés au développement des communautés rurales ont été invités à l'organisation de la corvée de développement rural. Le processus de négociation et de signature des 91 pactes ruraux a été entrepris et se poursuivra au cours de l'année 2002-2003.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

ORIENTATION 2 : ASSURER L'HARMONISATION DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET LEUR ADAPTATION AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

AXE 1 : Accentuation de la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale

La *Politique de soutien au développement local et régional* confère une place privilégiée aux ententes cadres de développement comme outils de partenariat entre le gouvernement et les régions. Ces ententes, d'une durée de cinq ans, permettent de traduire sous forme d'engagement mutuel la contribution du gouvernement et de la région à la réalisation des axes et des priorités de développement du plan stratégique régional. Le ministère doit faciliter la conclusion de nouvelles ententes cadres entre le gouvernement et les CRD sur la base des plans stratégiques et veiller à l'arrimage entre les priorités gouvernementales et celles de la région.

Objectif 15	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Assurer la conclusion d'ententes cadres entre le gouvernement et les CRD qui auront renouvelé leur plan stratégique d'ici 2002	Nombre d'ententes cadres signées	7	5

Cinq ententes cadres ont été conclues entre le gouvernement et les CRD au cours de l'année 2001-2002, portant ainsi à 13 le nombre d'ententes cadres renouvelées jusqu'à présent.

La cible n'a pu être atteinte totalement puisque deux CRD n'avaient pas encore renouvelé leur plan stratégique, soit les régions de la Chaudière-Appalaches (plan stratégique approuvé en juin 2002) et du Nord-du-Québec. Dans ce dernier cas, il faut signaler que la signature des ententes Cris et Inuits a occupé considérablement les intervenants. Le ministère amorcera la démarche d'élaboration des ententes cadres dès que les CRD auront adopté leur plan stratégique.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Le ministère doit en outre assurer la coordination interministérielle requise au sein de la CAR en vue de la préparation des plans d'action pour la mise en œuvre de chaque entente cadre. Dans le but de renforcer cet outil de partenariat, le gouvernement a en effet prévu que chaque entente cadre devra être complétée, pendant sa durée de cinq ans, par deux plans d'action qui viennent préciser les actions à entreprendre et les moyens d'action appropriés en vue de sa mise en œuvre.

Objectif 16	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Veiller à l'adoption par les CRD et les CAR du plan d'action en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre dans les six mois suivant sa signature	Nombre de plans d'action adoptés dans les délais impartis	12	5

Les objectifs ne sont pas atteints. En effet, cinq plans d'action ont été adoptés à l'intérieur du délai de six mois qui avait été prévu. Le temps d'élaboration des plans d'action des autres ententes cadres a varié de huit à douze mois. Le caractère novateur de ce processus et la dynamique propre à chacune des régions constituent les principaux facteurs d'explication de l'écart entre la cible et les résultats.

Des mesures seront prises, en collaboration avec les CAR et les CRD, en vue de s'assurer que la prochaine génération de plans d'action de l'entente cadre se réalise à l'intérieur des délais qui seront prescrits.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

Le renforcement du partenariat gouvernement/régions s'appuie également sur la revalorisation du rôle des ententes spécifiques en vue de concrétiser des priorités et des objectifs inscrits dans les ententes cadres. Ces ententes spécifiques, conclues entre le CRD et les ministères et organismes gouvernementaux, constituent un moyen privilégié d'adaptation des interventions de l'État aux spécificités régionales et de participation des milieux régionaux au processus décisionnel et à la gestion d'activités gouvernementales.

Les ententes spécifiques peuvent découler soit d'une initiative régionale liée aux priorités de développement fixées dans l'entente cadre, soit d'une initiative du ministère de régionaliser certains de ses services ou activités en y associant les milieux régionaux.

Objectif 17	Indicateur de résultat	Cible	Résultats 2001-2002
Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques et plus particulièrement celles qui sont prévues dans les ententes cadres de développement	Nombre d'ententes spécifiques conclues/ Nombre d'objets potentiels d'ententes spécifiques figurant dans les ententes cadres Nombre additionnel d'ententes spécifiques conclues	100 % des ententes spécifiques prévues à l'entente cadre signées à l'échéance*	17,8 % (34/190) des ententes spécifiques prévues aux ententes cadres sont signées 14 autres ententes spécifiques ont été conclues en 2001-2002

* Les ententes cadres sont d'une durée de 5 ans.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

RÉGION	ENTENTES SPÉCIFIQUES PAR RÉGION EN 2001-2002			
	Nombre d'ententes spécifiques prévues à l'entente cadre	Nombre d'ententes spécifiques prévues à l'entente conclues en 2001-2002	Autres ententes spécifiques conclues en 2001-2002	Nombre total d'ententes conclues en 2001-2002
Bas-Saint-Laurent	11	1	1	2
Saguenay-Lac Saint-Jean	31	5	0	5
Capitale Nationale	7	1	0	1
Mauricie	11	2	1	3
Estrie	10	0	1	1
Outaouais	23	1	0	1
Abitibi-Témiscamingue	19	3	3	6
Côte-Nord	12	4	4	8
Nord-du-Québec	n.a.	n.a.	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	19	1	1	2
Chaudière-Appalaches	n.a.	n.a.	0	0
Lanaudière	13	0	0	0
Laurentides	14	0	0	0
Montérégie	11	1	0	1
Centre-du-Québec	9	1	1	2
Estrie/Chaudière-Appalaches/ Centre-du-Québec/Montérégie	n.a.	n.a.	1	1
Laurentides/Lanaudière	n.a.	n.a.	1	1
TOTAL	190	20	14	34

La nouvelle génération des ententes cadres identifie 190 ententes spécifiques potentielles de régionalisation à signer sur une période de cinq ans. Au cours de l'année financière 2001-2002, 20 de ces ententes ont été signées. Le rythme de progression de signature des ententes spécifiques est en croissance et suit une progression normale. Quatorze autres ententes, non prévues à l'entente cadre, ont été conclues en 2001-2002.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

AXE 2 : *Renforcement de la concertation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement local et régional*

Le ministère des Régions n'est pas le seul acteur en matière de développement local et régional. Beaucoup d'autres ministères et organismes jouent un rôle important en ce domaine. Il y a donc nécessité d'une collaboration et d'une concertation étroites entre les actions des uns et des autres pour assurer un développement efficace et durable.

Le ministère doit s'assurer que les conférences administratives régionales (CAR), dont il assume la présidence, effectuent périodiquement un bilan de l'ensemble des activités gouvernementales dans leur région en matière d'économie et d'emploi.

Objectif 18	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Assurer, d'ici avril 2002, la réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi	Nombre de bilans régionaux des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi réalisé	15	Objectif reporté et modifié pour tenir compte des nouvelles modalités reliées aux plans d'action des ententes cadres

L'objectif de réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi a été repris et modifié dans le plan stratégique 2002-2005 du ministère de façon à s'articuler autour des bilans du plan d'action des ententes cadres. À ces bilans s'ajouteront les rapports du suivi de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* et le suivi des interventions réalisées dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* et de la *Politique de développement du Nord-du-Québec*.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

La nécessité d'assurer une plus grande harmonisation de l'action gouvernementale en matière de développement local et régional se pose également au palier national. Le ministère est amené à jouer un rôle important en cette matière en raison de son association à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales touchant le développement local et régional et du rôle consultatif qu'il peut jouer dans ce domaine.

Objectif 19	Indicateur de résultat	Cible	Résultats 2001-2002
Développer et maintenir, au cours de la période 2000-2002, les arrimages requis avec les ministères et organismes gouvernementaux dont les actions ont des incidences sur le développement local et régional	Nombre et nature des arrimages mis en place	En continuité	Coordination de la mise en œuvre de la <i>Stratégie de développement économique des régions ressources</i> et de la <i>Politique nationale de la ruralité</i> Avis sur les politiques et mémoires touchant le développement local et régional

Au cours de 2001-2002, le ministère des Régions a travaillé, entre autres, à la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* et à l'élaboration de la *Politique nationale de la ruralité*. Ces deux pièces maîtresses de développement local et régional ont nécessité de multiples rencontres de coordination et d'arrimage interministériel.

La stratégie s'adresse à sept régions et mise sur 78 mesures et projets de nature budgétaire ainsi que des mesures fiscales. Douze ministères et organismes y sont associés. Pour assurer le suivi de ces mesures avec les ministères concernés, le ministère des Régions a mis en place un système informatisé de cueillette de données sur les impacts de la stratégie auquel contribuent sur une base mensuelle tous les ministères et organismes impliqués.

La *Politique nationale de la ruralité* interpelle aussi plusieurs ministères et organismes dans de nombreux secteurs d'activité tels l'appui aux productions agricoles émergentes, la création d'emplois en forêt, la mise en place d'infrastructures en milieu rural, l'éducation, la santé et les services sociaux, la famille et l'enfance, le transport, les coopératives, la culture et les jeunes. Le ministère doit assurer la coordination et l'arrimage des actions de tous les intervenants concernés.

Enfin, le ministère des Régions fournit au gouvernement des avis sur tous les projets de politique ministérielle et gouvernementale touchant le développement local et régional.

RÉSULTATS

Plan d'action 2001-2002

AXE 3 : Développement de nouveaux modes d'organisation et de prestation des services gouvernementaux en région

La réforme introduite par la *Loi sur l'administration publique* est centrée sur l'amélioration de la qualité des services à la population. Les réflexions menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme ont notamment porté sur la question de l'amélioration de l'offre des services gouvernementaux en région et sur la pertinence d'expérimenter de nouveaux modes de prestation de services dans la perspective d'une plus grande accessibilité et d'une simplification des services de base à la population et aux entreprises.

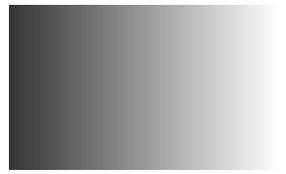
Le ministère des Régions, de concert avec les CAR de certaines régions, doit expérimenter de nouveaux modes de prestation de services gouvernementaux. Dans cette démarche, il doit porter une attention particulière aux moyens de partager plus efficacement les ressources entre les ministères et les organismes concernés.

Objectif 20	Indicateur de résultat	Cible 2001-2002	Résultats 2001-2002
Réaliser, d'ici la fin de l'année 2003, trois expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux en région	Nombre d'expériences pilotes réalisées/Nombre d'expériences pilotes prévues	réalisation de 3 expériences pilotes	2 expériences pilotes ont été acceptées et sont en cours de réalisation

Dans les régions de la Mauricie et de l'Estrie, le ministère des Régions réalise deux expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux. Le projet de la région du Bas-Saint-Laurent n'a pas été retenu par le comité interministériel puisqu'un projet similaire avait déjà été amorcé au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le projet de la région de l'Estrie regroupe 13 interventions ciblées. En 2001-2002, cinq interventions concrètes ont été mises en œuvre et concernent l'harmonisation des enquêtes, la vulgarisation du processus judiciaire, la mise en opération d'un portail régional mixte et d'un intranet régional ainsi que l'octroi de formation aux employeurs.

Le projet de la région de la Mauricie comporte trois volets axés sur l'implantation d'un centre régional de services gouvernementaux, l'offre de services régionaux au palier local et l'implantation du portail régional mixte. Au 31 mars 2002, deux volets sont en cours de réalisation. Le projet d'implantation d'un centre régional de services gouvernementaux est retardé.



***DÉCLARATION DE
SERVICES AUX CITOYENS***

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La création du ministère des Régions en 1998 a donné un nouvel élan au développement des régions du Québec. Les communautés locales et régionales disposent maintenant d'une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur territoire, puisqu'elles sont les premières responsables des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et des stratégies régionales de développement.

Dans cette perspective, la mission du ministère des Régions consiste à assurer le développement des communautés locales et régionales du Québec ainsi que le développement d'un Québec fort de régions dynamiques et prospères.

Par sa *Déclaration de services aux citoyens*, le ministère des Régions réitère son engagement à offrir des services adaptés aux réalités des régions. Pour ce faire, il s'engage :

Au regard du service à la clientèle :

- assurer un accès facile à ses services, notamment par la présence de bureaux régionaux dans chacune des régions administratives du Québec sous sa responsabilité;
- offrir un service courtois et respectueux en privilégiant une prestation de service personnalisée;
- fournir des informations et des renseignements clairs et concis;
- maintenir une prestation de service pendant les heures d'ouverture régulières;
- traiter avec diligence toute demande de renseignement.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Au regard des programmes et des mesures d'aide financière pour le développement local et régional :

- simplifier les formalités administratives de ses programmes en exigeant uniquement les informations pertinentes;
- faire preuve de transparence dans le processus d'analyse des demandes en rendant accessibles les critères d'admissibilité aux programmes et mesures et en répondant aux demandes concernant l'état d'avancement d'un dossier;
- assurer la protection des renseignements personnels en limitant l'accès aux seules personnes pour qui ces informations sont requises dans l'exercice de leurs fonctions;
- veiller à assurer un traitement rapide des dossiers en informant les personnes concernées de la décision dans un délai de 30 jours ouvrables à compter du moment où la demande est complète et conforme;
- assurer la disponibilité d'une personne compétente pour faciliter la présentation des demandes d'aide financière.

Au regard des publications officielles du ministère :

- rendre disponibles les publications officielles à ses bureaux régionaux et à partir de son site Web;
- assurer la fiabilité des données contenues dans ses publications en se référant à des bases de données détenues par des organismes reconnus.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Au 31 mars 2002, le ministère des Régions comptait 183 employés, soit 89 au siège social et 94 répartis dans les 14 bureaux régionaux et au bureau local des Îles-de-la-Madeleine, en excluant le Bureau de la Capitale Nationale. Le 12 septembre 2001, 9 employés du ministère ont été transférés au ministère du Conseil exécutif à la suite du rattachement du Bureau de la Capitale Nationale à ce ministère.

En cours d'année, l'enveloppe d'effectif autorisé par le Conseil du trésor n'a pas subi d'autres modifications. Le ministère des Régions s'est vu confier un nouveau mandat entraînant la création de la Direction des projets économiques.

Les départs à la retraite

D'ici l'année 2007, le ministère estime à environ 21 le nombre de personnes susceptibles de prendre une retraite, ce qui correspond à 12 % de l'effectif total. Dans le but d'assurer le transfert de l'expertise, une planification des besoins de main-d'œuvre est en voie d'élaboration. Cette planification devra tenir compte des orientations gouvernementales en matière de rajeunissement de la main-d'œuvre et de représentativité du personnel issu de groupes cibles.

La formation et le développement du personnel

Le ministère a consacré au-delà de 1 % de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel, ce qui est supérieur à l'objectif fixé par la *Loi favorisant le développement de la formation et de la main-d'œuvre*. La formation donnée au personnel a permis notamment de soutenir les employés dans le développement des compétences requises.

Les ressources financières

Pour l'année 2001-2002, le ministère a réalisé des dépenses réelles de 143,8 M\$ et des investissements de 28,3 M\$ (annexe 2).

Rappelons que le ministère a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional avec ses deux partenaires majeurs, soit les centres locaux de développement (CLD) ainsi que les conseils régionaux de développement (CRD). Le ministère a alloué aux CLD une somme de 52,5 M\$ pour assumer, d'une part, leurs dépenses de fonctionnement et d'autre part, les programmes reliés à l'économie sociale ainsi que les mesures permettant de favoriser les jeunes promoteurs et l'embauche des agents ruraux. Le ministère a accordé des prêts aux CLD totalisant 23 M\$, lesquels sont assortis d'une provision pour créances douteuses de 6,9 M\$. Quant aux CRD, l'allocation de 11,8 M\$ a servi à assumer leurs dépenses de fonctionnement, l'aide consentie aux centres de la petite enfance ainsi que les intérêts du Fonds d'aide à l'entreprise. Dans le cadre de ce dernier programme, les pertes se sont élevées à 2,9 M\$. De plus, les mesures gérées par le Fonds de développement régional ont nécessité des crédits de 16,2 M\$.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Le ministère a géré différentes mesures :

- 20,9 M\$ pour la *Stratégie de développement économique des régions ressources* et le Plan de relance de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- 3 M\$ pour les mesures favorisant le développement rural et les dépenses de fonctionnement des Fonds régionaux de solidarité;
- 5 M\$ pour le Fonds conjoncturel de développement;
- 6,9 M\$ pour l'Appui à la restructuration de l'économie de la Municipalité régionale de comté Le Bas-Richelieu;
- 0,9 M\$ pour l'organisme *Projet Place aux Jeunes inc.*

La Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO) a bénéficié d'un prêt de 1,6 M\$. Les mauvaises créances pour les anciens programmes gérés par le ministère ainsi que la SDÉO ont nécessité des crédits de 0,5 M\$.

Le ministère a consacré 19,2 M\$ pour sa gestion interne et 0,8 M\$ pour ses immobilisations.

L'augmentation des dépenses de 16,8 M\$ pour les années 2001-2002 par rapport à 2000-2001 s'explique principalement par la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources*. L'écart de l'ordre de 10 M\$ entre le budget alloué au ministère et les dépenses de l'exercice financier 2001-2002 a permis de dégager des crédits afin de souscrire aux objectifs gouvernementaux de dépenses.

Les ressources matérielles

L'exercice financier 2001-2002 a été caractérisé par la relocalisation du siège social du ministère des Régions au 900, place d'Youville.

De plus, afin d'assurer une harmonisation de l'action gouvernementale en matière de développement économique, le ministère des Régions et la Société Investissement-Québec ont convenu de mettre en place, au sein des locaux du ministère à Chandler et à Rouyn-Noranda, des centres d'affaires regroupant le personnel et les services de leur organisation respective.

Les ressources informationnelles

L'année financière 2001-2002 a été marquée par le développement d'un système d'information pour supporter la reddition de comptes de la *Stratégie de développement économique des régions ressources*. Cette application, déployée dans les douze ministères et organismes concernés, permet de suivre mensuellement, sur une base commune, l'évolution des impacts de la stratégie sur les investissements et l'emploi.

Le ministère a aussi mis en ondes un système informatique destiné à tous les CLD. Cet instrument a permis la production du premier bilan triennal des centres locaux de développement ainsi que la réalisation de leur rapport annuel d'activités pour l'année 2001.

Enfin, pour supporter leurs activités, le ministère a mis à la disposition des membres des conférences administratives régionales un système d'information de gestion.

AUTRES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

La protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2001-2002, le ministère des Régions a traité 27 demandes de documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Au total, 24 requérants ont eu accès aux documents demandés, les autres requêtes portant sur des documents en cours de décision et constituant des ébauches ou projets ou sur des documents contenant des informations à portée nominative.

Au cours de la même période, le ministère a complété et mis à jour son registre de communication, selon les dispositions de la loi. Une demande d'accès à ce document a par ailleurs été honorée.

Le responsable désigné pour la protection des renseignements personnels a poursuivi les interventions conseil auprès des gestionnaires pour assurer l'application des dispositions de la loi, particulièrement dans les domaines de la gestion des ressources humaines (séparation des dossiers médicaux des dossiers d'employés) et au niveau de l'application des programmes d'aide financière du ministère concernant des promoteurs individuels. Ainsi, les formulaires et documents de demandes d'aide financière des programmes et mesures gérés directement par le ministère contiennent tous une section informant le requérant de l'engagement du personnel du ministère de traiter confidentiellement les informations contenues dans son dossier et obtenant de sa part, selon le mode de gestion de la mesure, une autorisation formelle à permettre, pour les fins spécifiques de l'examen de la demande, l'accès au dossier par des représentants d'autres organismes publics ou de ministères.

Enfin, conformément au programme du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, le ministère a entrepris une démarche visant l'amélioration de la sécurité dans la protection des renseignements nominatifs en procédant à un examen des droits d'accès du personnel dans ses différentes unités administratives et au niveau des activités de gestion. Un diagnostic a été établi et des mesures de suivi sont en cours.

AUTRES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

La politique linguistique du ministère des Régions est entrée en vigueur en février 2000. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le ministère s'est efforcé de franciser tous les outils qu'il met à la disposition de ses employés, particulièrement dans le secteur des technologies de l'information et ce, en collaboration avec l'Office de la langue française. Aucune modification n'a été apportée à la politique en cours d'année.

L'accès à l'égalité

Le programme gouvernemental d'accès à l'égalité vise à accroître la présence des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones dans la fonction publique québécoise assurant ainsi une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise. Un objectif annuel d'embauche de 25 % s'applique à l'intention de ces groupes cibles. Le ministère des Régions souscrit à cet objectif. La structure régionalisée du ministère occasionne toutefois certaines difficultés notamment au regard de la disponibilité de candidats sur la liste appartenant à ces communautés et intéressés à occuper un emploi en région. Le ministère recherche des solutions adaptées qui devraient lui permettre de corriger cette situation et de concourir à l'objectif fixé.



ANNEXES

ANNEXE 1

Financement des centres locaux de développement 2001-2002

RÉGION	CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES RÉGIONS					Contribution municipale
	Fonctionnement et économie sociale	Jeunes promoteurs	Fonds local d'investissement	Agents ruraux	Total	
Bas-Saint-Laurent	3 795 612 \$	338 609 \$	2 330 316 \$	200 000 \$	6 664 537 \$	1 148 950 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 927 833 \$	203 080 \$	1 327 510 \$	120 000 \$	4 578 423 \$	1 875 083 \$
Capitale Nationale	3 947 771 \$	391 858 \$	2 186 779 \$	140 000 \$	6 666 408 \$	3 717 870 \$
Mauricie	3 770 235 \$	186 698 \$	1 145 073 \$	120 000 \$	5 222 006 \$	1 092 904 \$
Estrie	2 674 405 \$	262 025 \$	1 214 516 \$	120 000 \$	4 270 946 \$	3 184 595 \$
Outaouais	2 413 824 \$	192 227 \$	1 170 472 \$	100 000 \$	3 876 523 \$	1 371 296 \$
Abitibi-Témiscamingue	2 008 674 \$	242 392 \$	3 980 063 \$	100 000 \$	6 331 129 \$	780 461 \$
Côte-Nord	2 322 610 \$	186 649 \$	328 178 \$	120 000 \$	2 957 437 \$	450 320 \$
Nord-du-Québec	1 015 467 \$	62 557 \$	162 259 \$	60 000 \$	1 300 283 \$	339 627 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 944 665 \$	324 328 \$	1 170 421 \$	140 000 \$	4 579 414 \$	450 000 \$
Chaudière-Appalaches	3 607 959 \$	434 923 \$	1 235 586 \$	180 000 \$	5 458 468 \$	1 680 159 \$
Lanaudière	2 082 567 \$	225 445 \$	1 002 615 \$	120 000 \$	3 430 627 \$	1 538 757 \$
Laurentides	2 637 619 \$	385 639 \$	1 504 351 \$	180 000 \$	4 707 609 \$	2 057 457 \$
Montérégie	5 370 125 \$	850 489 \$	3 055 322 \$	280 000 \$	9 555 936 \$	4 652 196 \$
Centre-du-Québec	1 646 618 \$	153 401 \$	1 191 309 \$	100 000 \$	3 091 328 \$	1 789 111 \$
Non régionalisé (formation des agents)	----	----	----	120 000 \$	120 000 \$	----
Total	43 165 984 \$	4 440 320 \$	23 004 770 \$	2 200 000 \$	72 811 074 \$	26 128 786 \$

ANNEXE 2

Budget 2001-2002 du ministère des Régions

BUDGET 2001-2002

PROGRAMME 01 Mesures de soutien au développement local et régional

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	Crédits modifiés 2001-2002 (000\$)	Dépenses / investissements 2001-2002 (000\$)	Dépenses / investissements 2000-2001 (000\$)
ÉLÉMENT 1 : GESTION INTERNE ET SOUTIEN Cet élément regroupe les frais d'administration du ministère des Régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales.	20 335,2	19 207,2	16 153,4
ÉLÉMENT 2 : MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL GÉRÉES PAR LES PARTENAIRES Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : - Famille et Enfance - Fonctionnement des conseils régionaux de développement (CRD) - Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) - Fonctionnement et économie sociale (CLD) - Volet jeunes (CLD) - Consolidation des entreprises en économie sociale (CLD) - Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu - Place aux jeunes, etc - Affectation à un fonds spécial	86 381,4	86 055,1	85 848,8
ÉLÉMENT 3 : MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL GÉRÉES PAR LE MINISTÈRE Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : - Fonds conjoncturel de développement (FCD) - Fonds régionaux de solidarité (FRS) - Soutien au développement des milieux ruraux - Provision pour créances douteuses (crédits permanents)	15 476,1	17 655	16 768,3
ÉLÉMENT 4 : PROVISION POUR AUGMENTER, AVEC L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR, TOUT CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'œuvre dont l'urgence des projets et la capacité sont démontrées.	2,4	0	0
ÉLÉMENT 5 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : - Fonds de diversification économique (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) - Appui à la réalisation de projets sectoriels (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) - Fonds de création d'emplois municipaux (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) - Appui à la réalisation de l'entente cadre (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) - Stratégie de développement économique des régions ressources	31 011,1	20 909,9	8 268,9
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES		143 827,2	127 039,4
MOINS AMORTISSEMENT	528,0	516,1	241,1
SOUS-TOTAL DES CRÉDITS AVANT INVESTISSEMENTS	152 678,2	143 311,1	126 798,3
PLUS INVESTISSEMENTS :			
Prêts, placements et avances	34 766,3	27 475,9	22 783,4
- Gestion interne et soutien			
- Fonds local d'investissement (FLI)			
- Pertes du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE)			
- Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO)			
Immobilisations	902	830,3	714,3
CRÉDITS TOTAUX	188 346,5	171 617,3	150 296
* MOINS :			
CRÉDITS PERMANENTS	5 171,1	10 327,4	12 869,5
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) et			
Loi sur l'administration financière, (L.Q. 2000, c.15)			
Éléments 01 et 03			
CRÉDITS VOTÉS	183 175,4	161 289,9	137 426,5



ANNEXE 3

États financiers du Fonds de développement régional

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
(note 1)

ÉTATS FINANCIERS
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE
31 MARS 2002

ANNEXE 3

États financiers du Fonds de développement régional

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

RÉSULTATS

DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002

REVENUS	2002	2001
Contribution du gouvernement du Québec	16 234 127 \$	17 949 685 \$
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 3)	15 885 917	17 579 179
Traitements et avantages sociaux	331 035	352 460
Frais de déplacement	695	-
Honoraires professionnels et frais administratifs	-	-
Frais de communication	1 157	1 202
Loyer	12 240	13 064
Amortissement des immobilisations	3 083	3 780
	16 234 127 \$	17 949 685 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	- \$	- \$

ANNEXE 3

États financiers du Fonds de développement régional

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
 BILAN
 AU 31 MARS 2002

ACTIF	2002	2001
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu	22 546 270 \$	21 819 858 \$
Immobilisations (note 4)	0	3 082
	22 546 270 \$	21 822 940 \$
PASSIF		
À court terme		
Subvention à payer	1 137 921 \$	2 363 042 \$
Créditeurs et frais courus (note 5)	3 656	8 721
	1 141 577 \$	2 371 763 \$
Contribution du gouvernement du Québec Reportée (note 6)	21 404 693	19 451 177
EXCÉDENT	-	-
	22 546 270 \$	21 822 940 \$
ENGAGEMENTS (note 7)		

ANNEXE 3

États financiers du Fonds de développement régional

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

1. Constitution et objet

Le Fonds de développement régional constitué par la *Loi sur le ministère des Régions* (1997, chapitre 91), le 19 décembre 1997, a débuté ses activités le 1^{er} avril 1998.

Le Fonds a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional, dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État. En particulier, il cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat.

Le Fonds est affecté au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues entre un conseil régional de développement, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire. Le Fonds peut aussi être affecté au financement de toute autre activité exercée par un conseil régional.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Subventions octroyées

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux suivant :

Équipement informatique et bureautique 33 1/3 %

ANNEXE 3

États financiers du Fonds de développement régional

3. Subventions octroyées

	2002	2001
Organismes incorporés et sans but lucratif	13 506 241 \$	14 763 420 \$
Municipalités, communautés urbaines et Municipalités régionales de comté	970 880	1 205 762
Coopératives	81 450	136 260
Organismes du secteur public rattachés aux réseaux des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal	1 267 846	1 421 355
Conseil de bande d'une communauté autochtone de même que les coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs	9 500	52 381
Autre	50 000	
	<u>15 885 917 \$</u>	<u>17 579 178 \$</u>

4. Immobilisations

	2002		2001	
	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique et bureautique	<u>11 339 \$</u>	<u>11 339 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>3 083 \$</u>

5. Crédoiteurs et frais courus

	2002	2001
Fournisseurs	562	176
Traitement et déduction à la source	3 094	8 545
	<u>3 656 \$</u>	<u>8 721 \$</u>

ANNEXE 3

États financiers du Fonds de développement régional

6. Contribution du gouvernement du Québec reportée

Les sommes versées par le gouvernement aux fins de financer des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues selon l'article 20 de la *Loi sur le ministère des Régions* ou de financer des projets à caractère régional, soit des projets structurants ayant un rayonnement régional et qui ont un impact sur le développement des régions ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi des régions concernées, sont comptabilisées dans le Fonds à titre de contribution du gouvernement du Québec reportée lorsque celles-ci n'ont pas été dépensées dans l'année.

7. Engagements

En plus des subventions comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2002 à verser 16 685 273 \$ en vertu des contrats conclus avec des promoteurs. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les critères d'admissibilité prévus à celles-ci seront rencontrés.

8. Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 3 728 \$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

GLOSSAIRE

ACLDO	Association des centres locaux de développement du Québec
ARQ	Association des régions du Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CLD	Centre local de développement
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CRD	Conseil régional de développement
FAE	Fonds d'aide à l'entreprise
FDEES	Fonds de développement des entreprises d'économie sociale
FDR	Fonds de développement régional
FJP	Fonds jeunes promoteurs
FLI	Fonds local d'investissement
FQM	Fédération québécoise des municipalités
MCEES	Mesure de consolidation des entreprises d'économie sociale
MRC	Municipalité régionale de comté
PALEE	Plan d'action pour l'économie et l'emploi
PSPE	Programme de soutien aux projets économiques
SDEO	Société de diversification économique de l'Outaouais
UMQ	Union des municipalités du Québec

COMMENT NOUS JOINDRE

Ministère des Régions

SIÈGE SOCIAL

900 Place d'Youville, 5^e étage Québec
(Québec) G1R 3P7

Téléphone : (418) 643-0060

Télécopieur : (418) 644-5610

CABINET DU SOUS-MINISTRE DES RÉGIONS

900, Place d'Youville, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7

Téléphone : (418) 528-0930

Télécopieur : (418) 528-8428

Renseignements généraux et publications

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Téléphone : (418) 528-8884

Télécopieur : (418) 528-2801

Par courrier électronique

communiq@mreg.gouv.qc.ca

Site Internet

www.regions.gouv.qc.ca

COMMENT NOUS JOINDRE

Bureaux régionaux du ministère des Régions

01 Bas-Saint-Laurent

Claude Rioux
Sous-ministre adjoint
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
(418) 727-3566
(418) 727-3576 (Télécopieur)
bas-st-laurent@mreg.gouv.qc.ca

02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pierre Gauthier
Sous-ministre adjoint
3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Jonquièrre (Québec) G7X 8L6
(418) 695-7970
(418) 695-8479 (Télécopieur)
saglac@mreg.gouv.qc.ca

03 Capitale Nationale ⁽¹⁾

Michel Lambert
Secrétaire général associé
Édifice « H », 4^e étage
875, Grande Allée Est, bureau 4.02
Québec (Québec) G1R 4Y8
(418) 528-8549
(418) 528-1410 ou 528-8558 (Télécopieur)
quebec@bcn.gouv.qc.ca

04 Mauricie

Robert De Nobile
Sous-ministre adjoint
Bureau 114
100, rue Lavoilette
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 371-6617
(819) 371-6960 (Télécopieur)
mauricie@mreg.gouv.qc.ca

05 Estrie

Pierre Deland
Sous-ministre adjoint
4^e étage, bureau 4.05
200, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
(819) 820-3155
(819) 820-3929 (Télécopieur)
estrie@mreg.gouv.qc.ca

06 Montréal ⁽²⁾

Robert Fortin
Sous-ministre adjoint par intérim
Case postale 83
Tour de la Place-Victoria, bureau 2.40
Montréal (Québec) H4Z 1B7
(514) 873-8395
(514) 864-4335 (Télécopieur)
robert.fortin@mamm.gouv.qc.ca

07 Outaouais

Paul André David
Sous-ministre adjoint
Bureau 7.120
170, rue Hôtel-de-Ville
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 772-3038
(819) 772-3968 (Télécopieur)
outaouais@mreg.gouv.qc.ca

08 Abitibi-Témiscamingue

Luc Dupuis
Sous-ministre adjoint par intérim
Bureau 202
170, avenue Principale
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
(819) 763-3561
(819) 763-3462 (Télécopieur)
abitibi-temis@mreg.gouv.qc.ca

09 Côte-Nord

Yvon Forest
Sous-ministre adjoint
625, boulevard Lafleche, RC 711
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-4345
(418) 295-4199 (Télécopieur)
cote-nord@mreg.gouv.qc.ca

10 Nord-du-Québec

Serge Woods
Sous-ministre adjoint
511, route 167, C. P. 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 (Télécopieur)
nord-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca

11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Marcel Landry
Sous-ministre adjoint
Case postale 1360
500, avenue Daigneault, bureau 10-A
Chandler (Québec) G0C 1K0
(418) 689-2019
(418) 689-4108 (Télécopieur)
gaspesie-idm@mreg.gouv.qc.ca

Bureau local Îles-de-la-Madeleine

Marcel Landry
Sous-ministre adjoint
Case postale 207
224, route Principale
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
(418) 986-6023
(418) 986-6124 (Télécopieur)
idlm@mreg.gouv.qc.ca

12 Chaudière-Appalaches

Serge Paré
Sous-ministre adjoint
Bureau 1 1055, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4
(418) 386-8677
(418) 386-8037 (Télécopieur)
chaudiere-appalaches@mreg.gouv.qc.ca

13 Laval ⁽²⁾

Robert Fortin
Sous-ministre adjoint par intérim
Bureau 210
1555, boulevard Chomedey
Laval (Québec) H7V 3Z1
(450) 680-6020
(450) 680-6002 (Télécopieur)
robert.fortin@mamm.gouv.qc.ca

14 Lanaudière

Serge Tétreault
Sous-ministre adjoint
138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec) J6E 5G3
(450) 752-6866
(450) 752-6877 (Télécopieur)
lanaudiere@mreg.gouv.qc.ca

15 Laurentides

Pierre-Paul Roy
Sous-ministre adjoint
10, rue Saint-Joseph, bureau 306
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
(450) 569-3126
(450) 569-3131 (Télécopieur)
laurentides@mreg.gouv.qc.ca

16 Montérégie

Yves (Bob) Dufour
Sous-ministre adjoint
4^e étage, bureau 4.05
201, place Charles-Le Moyne
Longueuil (Québec) J4K 2T5
(450) 928-7643
(450) 928-7650 (Télécopieur)
monteregie@mreg.gouv.qc.ca

17 Centre-du-Québec

Gaétan Désilets
Sous-ministre adjoint
62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1^{er} étage
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
(819) 752-2453
(819) 795-3673 (Télécopieur)
centre-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca

(1) Ce bureau régional est sous la responsabilité du ministère du Conseil exécutif.

(2) Ces bureaux régionaux sont sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2001-2002